



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / LUNDI 29 JANVIER 2024 // N°737 // PRIX 20 DA / Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

À LA SUITE DE L'ANNULATION DE L'ACCORD D'ALGER LE PORTE-PAROLE DU CSP-PSD INTERPELLE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Lire en page 4



DANS UNE DÉCLARATION CONJOINTE À LA PRESSE AVEC LE GÉNÉRAL ABDEL FATTAH AL-BURHAN
LE PRÉSIDENT TEBBOUNE RÉAFFIRME LE SOUTIEN DE L'ALGÉRIE AU SOUDAN « FACE AUX FORCES DU MAL »

Lire en page 3



AVEC UN TAUX DE CROISSANCE LE PLUS ÉLEVÉ DANS LE MONDE ARABE

L'ALGÉRIE EN TÊTE DES PLUS GRANDS EXPORTATEURS DE GNL D'AFRIQUE

Lire en page 6



LAÏD REBIGA : «LA GRÈVE DES HUIT JOURS, UN ÉVÉNEMENT ANCRÉ DANS L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE»

Lire en page 16



HAMAS ACCUSE ET DEMANDE UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE :

L'ARMÉE SIONISTE PROCÈDE À DES EXÉCUTIONS SOMMAIRES À GHAZA

Lire en page 4





Peu avant le verdict de la CIJ: Israël suspend ses vols vers l'Afrique du Sud



La compagnie aérienne israélienne "El Al" a décidé de suspendre ses vols vers l'Afrique du Sud, à partir de fin mars prochain. L'autorité officielle de la radiodiffusion hébraïque a déclaré vendredi : « El Al a annoncé la suspension de ses vols vers Johannesburg en Afrique du Sud, à partir de fin mars prochain. » La décision est intervenue quelques heures avant que la Cour internationale de Justice ne rende son verdict dans le procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël pour avoir commis des crimes de génocide à Gaza. Le journal hébreu "The Jerusalem Post" a rapporté vendredi : "El Al devrait cesser d'opérer ses vols vers l'Afrique du Sud en raison d'un manque de passagers, et en raison des accusations de l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice pour avoir commis des crimes de génocide". La même source a indiqué citant une source de la compagnie ayant

requis l'anonymat, « sur fond de la situation sécuritaire et du procès à La Haye, les Israéliens ne veulent pas voyager en Afrique du Sud et préfèrent de nouvelles destinations, comme Tokyo, les États-Unis et la Thaïlande. » Les 11 et 12 janvier, la Cour internationale de Justice de La Haye a tenu deux audiences publiques, dans le cadre du début de l'examen du procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël pour avoir commis des « crimes de génocide » contre les Palestiniens dans la bande de Gaza

Le ministre de l'Intérieur en visite à Aflou

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, était hier, en visite à la wilaya déléguée

d'Aflou. Lors de cette visite, le ministre de l'Intérieur présidera la cérémonie d'installation de Younes Benmerrah en qualité de wali délégué d'Aflou.

IMPORTANT COMMUNIQUÉ DE L'AADL

L'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL) a porté à la connaissance des citoyens que les annonces de vente de locaux commerciaux et de services se feront uniquement sur le site Aadl.com.dz. Les personnes intéressées sont donc invitées à consulter le site électronique de l'agence AADL fréquemment. Pour davantage d'informations, les personnes intéressées peuvent s'adresser aux directions régionales et locales de l'agence

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE MADAGASCAR EN VISITE EN ALGÉRIE

La présidente de l'Assemblée nationale de la République de Madagascar, Christine Razanamahasoa, entamé à partir d'hier, une visite officielle de quatre jours en Algérie. Cette visite intervient à la suite d'une invitation du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement. Lors de cette visite, qui vise à renforcer les relations entre les deux pays, la présidente de l'Assemblée nationale malgache aura des rencontres avec les présidents des deux chambres du Parlement, mais aussi avec de hauts responsables de l'Etat

L'Union africaine salue la décision de la Cour internationale de justice



L'Union africaine a salué, samedi, la décision de mesures provisoires rendue par la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye à l'encontre d'Israël. C'est ce qui ressort d'un communiqué publié par le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, commentant la décision du CIJ dans le procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël. Faki a ajouté que "la décision confirme le respect du droit international et la nécessité pour Israël de se conformer impérativement à ses obligations en vertu de la Convention sur le génocide".

Dans ce même contexte, le gouvernement somalien a appelé, dans un communiqué à un cessez-le-feu urgent dans la bande de Gaza pour "évi-

ter davantage de victimes".

La CIJ a ordonné vendredi à Israël de "prévenir et punir" l'incitation au "génocide". Les 11 et 12 janvier, la Cour internationale de justice de La Haye a tenu deux audiences publiques, dans le cadre de l'examen du procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël pour "génocide" contre les Palestiniens dans la bande de Gaza.

Depuis le 7 octobre dernier, l'armée israélienne mène une guerre dévastatrice dans la bande de Gaza, qui a fait jusqu'à samedi 26 257 morts et 64 797 blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, selon les autorités gazaouies et l'Onu, et provoqué des destructions massives et une catastrophe humanitaire sans précédent.

Elle a été désavouée par son propre pays

"Le soutien de la juge ougandaise à Israël dans la CIJ ne nous représente pas" L'Ouganda a déclaré que la position de sa compatriote, la juge Julia Sebutinde, ayant affirmé son soutien infaillible à Israël en rejetant toutes les mesures provisoires à son encontre devant la Cour

internationale de Justice, "ne représente pas la position du pays". C'est ce qu'a souligné le représentant permanent de l'Ouganda auprès des Nations unies, Adonia Ayebare, sur la plateforme "X". Il a ajouté que l'Ouganda a clairement exprimé son soutien en faveur de la fin

de la crise vécue par le peuple palestinien à travers un vote à l'Onu. La semaine dernière, l'Ouganda, qui a assuré la présidence tournante du mouvement, à l'occasion de la tenue du 19e Sommet du MNA à Kampala, a affiché son soutien à la position des dirigeants du mouvement

qui appelaient à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Il est à noter que la juge ougandaise Julia Sebutinde s'est opposée à l'affirmation du tribunal selon laquelle certaines actions israéliennes dans la guerre contre le Hamas pourraient violer la Convention sur le génocide

Les commandes françaises pour l'armement atteignent un record en 2023

Les commandes françaises pour l'armement ont atteint un nouveau record en 2023, selon le ministère des Armées.

Par voie d'un communiqué, le ministre a annoncé que la Direction générale de l'armement (DGA) a procédé à une augmentation sans précédent des commandes de défense pour l'année 2023 et que celles-ci ont atteint 20,3 milliards d'euros, dont près de 9 milliards sur le seul mois de décembre. Notant que cette initiative s'aligne sur la nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, qui prévoit un budget

de 413,3 milliards d'euros sur sept ans, le ministère a souligné que cette hausse des commandes militaires reflète la politique de réarmement initiée par le Président français Emmanuel Macron.

Dans son communiqué, le ministère des Armées a également révélé les détails de cette liste de commandes, qui visent à "moderniser et renouveler les capacités des forces armées dans des domaines variés : aérien, terrestre, naval et spatial". Il a mis en avant plusieurs projets significatifs, tels que la commande de la cinquième tranche de production du

programme Rafale, incluant 42 avions au standard F4 prévus pour livraison à partir de 2027, ainsi que l'acquisition de 109 canons Caesar Mk II et de munitions de 155 mm. L'armée de terre bénéficiera de 420 véhicules blindés multi-rôles légers Serval, issus du programme Scorpion, et la marine sera dotée de sept patrouilleurs hauturiers. En outre, le porte-avions Charles de Gaulle subira une modernisation majeure lors de son troisième arrêt technique. Les forces spéciales se verront fournir huit hélicoptères NH90, et les travaux se poursuivront pour le

futur instrument de renseignement et d'imagerie spatiale (IRIS). Le ministère a également confirmé l'achat de 329 missiles Mistral et de 1 300 missiles AKERON MP. En outre, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a souligné l'importance de cette démarche : "Réindustrialisation, modernisation de nos capacités et réarmement de la France : les premiers résultats sont là. En 2023, plus de 20 milliards d'euros de matériels ont été commandés. Dont 42 Rafale, 109 Caesar MkII, 420 Serval, 7 patrouilleurs hauturiers. Tous fabriqués en France", a-t-il souligné.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:**

**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger**

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

DANS UNE DÉCLARATION CONJOINTE À LA PRESSE AVEC LE GÉNÉRAL ABDEL FATTAH AL-BURHAN

Le Président Tebboune réaffirme le soutien de l'Algérie au Soudan «face aux forces du mal»

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a eu, hier, des entretiens en tête à tête avec le président du Conseil de souveraineté transitoire de la République du Soudan, pays frère, le général Abdel Fattah al-Burhan Abderrahmane, qui effectue une visite officielle de deux jours en Algérie.

Le président du Conseil de souveraineté transitoire de la République du Soudan, le général Abdel Fattah al-Burhan Abderrahmane, est arrivé, hier, à Alger, pour une visite officielle de deux jours. Dans une déclaration conjointe à la presse avec le président du Conseil de souveraineté de la République du Soudan, le général Abdel Fattah al-Burhan Abderrahmane, à l'issue de leurs entretiens au siège de la Présidence de la République, le Président Tebboune a affirmé que l'Algérie «se tient aux côtés du Soudan pour surmonter la conjoncture difficile et faire face aux forces du mal qui le ciblent», saluant par là même «les relations séculaires» qui unissent les deux pays frères. Le président de la République a eu des entretiens en tête à tête avec le président du Conseil de souveraineté transitoire de la République du Soudan, le général Abdel Fattah al-Burhan Abderrahmane, qui effectue une visite officielle de deux jours en Algérie. Les entretiens, qui se sont déroulés au siège de la présidence de la République, ont été élargis aux délégations des deux pays. Auparavant, le président de la République avait réservé à l'hôte de l'Algérie, un accueil solennel au siège de la présidence de la République. A son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediene, le général Abdel Fattah al-Burhan a été accueilli par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, en qualité de représen-



tant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le président Tebboune a réservé un accueil solennel au général Abdel Fattah al-Burhan, au siège de la présidence de la République. Les deux présidents ont écouté les hymnes nationaux des deux pays avant de passer en revue des formations des différentes forces de l'Armée nationale populaire, qui leur ont rendu les honneurs.

Le président du Conseil de souveraineté transitoire de la République du Soudan s'était recueilli, auparavant, au Sanctuaire des martyrs (Alger), à la mémoire des martyrs de la glorieuse guerre de libération. Bien qu'il ait été occulté par les deux guerres en Ukraine et en Palestine, le dossier soudanais fait actuellement partie des dossiers prioritaires pour les Affaires étrangères, car, ne le perdons pas de vue, trop de puissances régionales s'y acti-

vent pour provoquer une déflagration totale dans la triple région maghrébo-saharo-sahélienne. De ce point de vue-là, le dossier soudanais est plus important parce qu'il concerne, comme celui du Mali, notre propre sécurité nationale.

Au Soudan, le duo Emirats-Israël, alléché par les mines d'or, y a déjà provoqué des dégâts importants. Toutefois, le jeu des Emirats a fini par être percé à jour par le général al-Burhan qui les a chassés manu militari du pays, sous bonne escorte. A partir du Sud libyen, ils convoiaient des armes et des hommes de troupe à «Hemetti» contre al-Burhan, attisant encore les feux de la guerre dans ce pays meurtri et provoquant l'exode de plus de deux millions de personnes. Complices de Mohamed Hamdane Doglo «Hametti» pour l'extraction et l'achat, à moindre coût, de l'or

soudanais, traficant en dehors de toute légalité, ils avaient saigné à blanc le Soudan et fait fructifier leurs fonds propres en or, faisant de Dubaï une place mondiale de la vente d'or.

Mais il n'y a pas que l'or, le pétrole (celui du Niger provoquera sous peu de semblables chambardements) et les minerais qui intéressent le jeu des stratégies de puissance, car le Sahel est appelé à devenir le théâtre des opérations pour les dix prochaines années. Le retournement de Koulouba contre ceux qui lui ont apporté hier paix et tranquillité, en est la preuve la plus évidente.

Le dossier Soudan est d'autant plus important pour Alger que ceux qui sont en train d'y mener des conspirations sont ceux-là mêmes qui mènent les conjurations au Mali et au Maroc, contre les intérêts de l'Algérie, évidemment.

Par Fayçal Oukaci

HANOUNE LES ACCUSE DE TENTER DE PROVOQUER UNE GUERRE ENTRE L'ALGÉRIE ET LE MAROC

«LES ÉMIRATS SERVENT DES AGENDAS OCCIDENTAUX ET ISRAËLIENS»

Louisa Hanoune, responsable politique du Parti des Travailleurs, n'en démord pas. Revenue à la politique après une si longue absence, elle ne fait pas dans la demi-mesure. Samedi dernier, les Emirats en ont encore eu pour leur grade : «Les Émirats arabes unis prétendaient initialement investir dans notre pays, mais, en fait, ils ne faisaient que chercher des moyens de pénétrer au pays pour d'autres intérêts et avec des intentions malveillantes». «Nous ne voulons ni de ses investissements, ni de ses avantages, ni de ses richesses, et mieux vaut pour elle qu'elle ne s'immisce pas dans les affaires de l'Algérie». Plus encore, elle les accuse de concocter une guerre, essayant de créer la confusion et de «provoquer plus de tension entre l'Algérie et le Maroc pour servir les agendas occidentaux et israéliens». Lors d'une réunion organisée par l'Union générale des travailleurs algériens, en coordination avec l'Observatoire national de la société civile, à l'École de la sécurité sociale, à l'occasion de l'anniversaire de la disparition de feu le syndicaliste Abdelhak Benhamouda, Louisa Hanoune a mis en garde contre les manipulations. La passionaria en appelle à former une cohésion interne, pour faire face à tous les défis auxquels l'Algérie est confrontée aujourd'hui, afin de bien préparer la prochaine étape et obstruer toutes les voies à une quelconque immixtion étrangère».

I.M.Amine

ABDELKRIM BENMBAREK À LAGHOUCAT :

«LE FLN SALUE LES RÉALISATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE»

Le Secrétaire général (SG) du parti du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, a affirmé, samedi à Laghouat, que «le parti salue les réalisations du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune. S'exprimant lors d'une rencontre régionale ayant regroupé à la Maison de la culture Abdallah-Benkeriou de Laghouat les militants du parti, M. Benmbarek a affirmé que «le FLN salue les réalisations du président de la République, durant les quatre dernières années de son mandat, traduits par les mégaprojets dont la route transsaharienne, le mégaprojet de Gara-Djebilet et d'autres opérations structurantes visant l'amélioration du cadre de vie du citoyen et le développement de l'économie nationale». Il a ajouté que «le FLN s'assigne comme objectifs la protection de la patrie et la sensibilisation de ses militants quant à la nécessité de dépasser les conflits personnels à l'effet d'atteindre le développement escompté en prenant exemple de la glorieuse Guerre de libération nationale qui a rassemblé tous les Algériens». Quant au choix de la wilaya de Laghouat comme point de départ de ses sorties régionales, le SG du FLN a mis en avant le passé glorieux de cette région et ses sacrifices pour la patrie en évoquant notamment le génocide perpétré contre sa population en 1852".

Y.B.

À LA SUITE DE L'ANNULATION DE L'ACCORD D'ALGER

Le porte-parole du CSP-PSD interpelle la communauté internationale

Les rebelles du Nord-Mali, réunis au sein du Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement (CSP-PSD) prennent acte du cassus belli provoqué par Bamako et prennent à témoin la communauté internationale. En effet, deux jours après l'annonce de la junte au pouvoir de mettre fin à l'accord d'Alger, «avec effet immédiat», les rebelles, réunis au sein du Cadre stratégique permanent pour la paix et la sécurité au Mali, n'ont pas tardé à réagir, estimant que cette décision de Bamako remet en cause tous les principes établis dans cet accord.

Les rebelles du CSP interpellent la communauté internationale sur la «gravité de la situation, car, disent-ils, les conséquences du rejet des «accords d'Alger» seront immédiatement visibles».

Le porte-parole du CSP-PSD, Mohamed Elmaouloud Ramadane, estime qu'en choisissant la guerre, les militaires au pouvoir ont mis fin à toute possibilité de négociation. «Il y a l'inquiétude, le désarroi, mais on s'attendait à tout ça. Ça ne nous a pas surpris. Nous ne pouvons que prendre acte de leur décision de se retirer de cet accord. Avec des conséquences très graves pour le Mali et toute la sous-région, parce que c'était une chance pour le Mali de se réconcilier. Il y avait plusieurs principes aussi qui étaient dans cet accord - par exemple l'intégrité territoriale, la souveraineté du pays - qui sont aujourd'hui mis en cause par cette prise de position de la junte.» Le CSP y voit un «retour à la case départ» et donc avec une seule perspective désormais : la guerre. «Nous

ne voyons pas la possibilité d'un quelconque dialogue ou d'une solution pacifique avec cette junte. Ils ont choisi la guerre, impossible de trouver une solution avec eux, surtout avec la présence de mercenaires Wagner sur le terrain. Cette junte a choisi cette option, ils nous l'ont imposée et nous, nous n'avons pas d'autre choix que de mener cette guerre jusqu'au bout contre cette junte». En appelant Bamako à la modération, pour le bien du peuple malien, Alger, pour avoir été de toutes les médiations inter-maliennes, connaît les risques qui en découlent mieux que quiconque. A Bamako maintenant de peser le pour et le contre et de faire en sorte de revenir à la raison, avant qu'il ne soit trop tard, avec d'incalculables conséquences pour toute la sous-région.

DES VICTIMES CIVILES DANS DES BOMBARDEMENTS ISRAËLIENS

De nombreux civils palestiniens ont été tués hier à l'aube, après que les avions et l'artillerie de l'occupation israélienne ont bombardé diverses zones de Khan Younis et d'autres zones du sud et de l'ouest de la ville de Gaza. Des sources médicales ont rapporté qu'un certain nombre de personnes ont été tuées et d'autres blessées lors d'un bombardement d'artillerie visant le quartier d'Al-Amal à Khan Younis. L'aviation israélienne a également frappé le quartier de Tal al-Hawa, au sud-ouest de la ville de Gaza, et sur les zones occidentales de la ville, entraînant la mort tragique et les blessures d'un certain nombre de citoyens, dont des enfants et des femmes. L'artillerie et l'aviation de l'occupation ont bombardé des zones du nord de la bande de Gaza. Des sources de Santé ont rapporté que les Palestiniens n'ont pas pu enterrer 30 martyrs inconnus se trouvant toujours à la morgue du Complexe Médical Nasser, tandis qu'ils ont été obligés d'enterrer 150 martyrs dans la cour du complexe à cause du siège israélien. Au cours des dernières 24 heures, selon les sources, Israël a commis des massacres contre 18 familles palestiniennes à Gaza, tuant 174 personnes et blessant 310 d'autres. Dans un bilan préliminaire, le nombre de Palestiniens abattus depuis le début de l'agression israélienne contre la bande de Gaza, le 7 octobre dernier, s'élève à 26 257 en plus de 64 797 blessés.

Avec agence

MARTYRS ET BLESSÉS DANS UN BOMBARDEMENT CONTRE UNE ÉCOLE ABRITANT DES PERSONNES DÉPLACÉES

Un certain nombre de citoyens sont tombés en martyrs et des dizaines d'autres ont été blessés, hier, à la suite du bombardement par l'artillerie de l'occupation israélienne contre une école abritant des personnes déplacées à l'ouest de Khan Younis. Des sources médicales ont rapporté qu'un certain nombre de citoyens déplacés sont tombés en martyrs et des dizaines d'autres blessés, après que l'occupation a bombardé une école abritant des personnes déplacées dans le quartier d'Al-Amal, à l'ouest de Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza. Un certain nombre de citoyens ont également été blessés alors qu'ils attendaient l'arrivée de l'aide, après que l'armée israélienne a ciblé le rond-point du Koweït dans la ville de Gaza, et un certain nombre d'autres ont été blessés lorsque les avions d'occupation israéliens ont bombardé une maison dans le camp de Nuseirat, dans le centre de la bande de Gaza. L'occupation israélienne a commis 19 massacres contre des familles dans la bande de Gaza, faisant 165 martyrs et 290 blessés au cours des dernières 24 heures, et de nombreuses victimes sont toujours sous les décombres et sur les routes. L'occupation empêche les ambulances et les équipes de la protection civile de les atteindre. Dans un bilan infini, le nombre de martyrs et de blessés depuis le début de l'agression contre la bande de Gaza, le 7 octobre dernier, s'élève à 26 422 martyrs et 65 087 blessés.

Wafa

HAMAS ACCUSE ET DEMANDE UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE : L'armée sioniste procède à des exécutions sommaires à Ghaza

Le mouvement Hamas vient d'appeler à une enquête internationale sur les "exécutions sommaires" menées par l'armée sioniste contre des Palestiniens dans la bande de Ghaza, soulignant qu'il avait recensé au moins 137 exécutions depuis le début de la guerre le 7 octobre.

Le bureau des médias du gouvernement à Ghaza a déclaré dans un communiqué : «L'armée israélienne a creusé un grand trou et y a placé des dizaines de nos citoyens palestiniens vivants, puis les a exécutés en leur tirant directement dessus, puis les a enterrés avec des bulldozers». Ledit communiqué ajoute : «Nous avons recueilli des témoignages indiquant que l'armée d'occupation israélienne a exécuté sur le terrain plus de 137 civils palestiniens dans la bande de Ghaza et dans les gouvernorats du Nord», et a appelé à «former des équipes internationales pour enquêter sur les crimes de l'occupation et les exécutions sommaires».

L'armée sioniste n'a pas nié les accusations portées contre elle, mais a déclaré dans un communiqué qu'elle "n'était pas actuellement au courant de l'incident décrit", ajoutant qu'elle avait besoin de plus de détails "pour fournir une image plus claire", accusant le Hamas de «ne pas valoriser la vérité ou l'exactitude».

Le porte-parole du ministère de la Santé de la bande de Ghaza, Ashraf Al-Qudra, quant à lui, a déclaré, avant-hier, que l'armée sioniste avait tué des



dizaines de Palestiniens et exécuté des dizaines d'autres dans les rues la semaine dernière lors de ses opérations terrestres à Jabalia et dans d'autres régions du nord de la bande de Ghaza.

L'armée sioniste n'a pas commenté spécifiquement les accusations d'exécutions, mais a affirmé que ses frappes étaient «contre des cibles militaires conformes aux dispositions du droit international» et avaient été menées, selon ses propos, après «une

évaluation des dommages collatéraux attendus sur les civils et les civils».

Ces affirmations israéliennes surviennent malgré le fait que le nombre de victimes civiles palestiniennes du fait de l'agression sioniste globale, sur terre, sur mer et dans les airs, dépasse les 20 000, en plus des dizaines de milliers de blessés et des centaines de milliers de personnes déplacées. Mercredi dernier, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de

l'homme a annoncé avoir reçu des informations selon lesquelles les forces israéliennes «ont tué 11 Palestiniens non armés dans ce qui pourrait être qualifié de crime de guerre dans la bande de Ghaza». La commission a appelé Israël à ouvrir une enquête sur «la possibilité que ses forces aient commis un crime de guerre», mais l'entité sioniste a déclaré que ces accusations étaient «sans fondement».

M.H.

GAZA :

Verdict de la CIJ : un sévère camouflet pour l'entité sioniste



Dans un arrêt rendu vendredi dernier, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a ordonné à l'entité sioniste de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir l'incitation au génocide et d'autoriser l'accès à l'aide humanitaire dans l'enclave de Ghaza. Sans aller jusqu'à exiger un cessez-le-feu, la grande majorité des quinze juges qui composent la cour ont voté en faveur de mesures urgentes qui répondent à la plupart des exigences de l'Afrique du Sud, pays qui a

intenté le procès pour génocide contre Israël. Sommée de mettre fin à sa politique de terre brûlée et de ne plus s'en prendre à des civils et à des infrastructures civiles ainsi que de garantir la satisfaction immédiate des urgences humanitaires dans la bande de Ghaza, l'entité sioniste devrait soumettre un rapport à la CIJ dans un délai d'un mois concernant l'application de toutes ces décisions. Comme il fallait s'y attendre, le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a rejeté, dans une déclaration télévisée, ces décisions qu'il a qualifiées de «scandaleuses» et a assuré qu'il continuera la guerre en invoquant «le droit fondamental de se défendre» et le fait que la CIJ n'a pas demandé à Israël de cesser le feu. Netanyahu semble oublier que la punition collective infligée aux civils palestiniens et leur évacuation forcée illégale sont des crimes de guerre que n'autorise pas le droit de se défendre. Sachant que le refus d'appliquer les décisions de la CIJ ne feront qu'isoler davantage Israël, Benjamin Netanyahu a exigé de ses ministres, selon des médias hébreux, de ne pas commenter l'arrêt de la CIJ. Si en Israël les décisions de la CIJ ont suscité un vif émoi, presque partout dans le

monde, elles ont été accueillies favorablement. En effet, hormis les Etats-Unis, qui continuent à soutenir Israël et à considérer que les massacres, les destructions et les évacuations forcées des populations auxquels s'adonnent les sionistes depuis le 7 octobre dernier ne sont pas des crimes de guerre, de nombreux pays du monde et des organisations internationales ont salué le verdict de la CIJ. Dans un communiqué, signé par son chef de la diplomatie, Joseph Borel, l'Union européenne rappelle que les décisions de la Cour internationale de justice sont contraignantes et que les parties concernées doivent s'y conformer. Aussi réclame-t-elle une mise en œuvre «complète, immédiate et effective» du verdict. L'Espagne, la Turquie... etc., et de nombreux acteurs de la communauté internationale ont réservé le même accueil favorable aux décisions de la CIJ. Même si le verdict de la CIJ n'a pas répondu aux attentes des habitants de Ghaza qui aspiraient à un cessez-le-feu, il constitue toutefois, comme l'ont souligné de nombreuses personnalités internationales, une victoire du droit international sur l'oppression et la domination par la force.

Boualem B.

IL S'EST RÉUNI AVEC LES DIRECTEURS DES CHÂÎNES DE TÉLÉVISION NATIONALES

Laagab cadre la feuille de route des programmes du mois de Ramadhan

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a tenu, samedi soir, une rencontre avec les directeurs des chaînes de télévision nationales, consacrée à la nouvelle grille des programmes dédiés au mois de Ramadhan 2024, durant laquelle il a souligné l'impératif de respecter la spécificité du mois sacré et de présenter des programmes à la hauteur des attentes du téléspectateur algérien, indique un communiqué du ministère.

Laagab a affirmé, à l'entame de la rencontre qui s'est déroulée en présence du président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), Mohamed Louber, que "cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la série de rencontres relatives à la grille des programmes dédiés au mois de Ramadhan, et fait suite aux multiples doléances exprimées, ces dernières années, par des téléspectateurs, des journalistes, des spécialistes et nombre de députés".

Le ministre de la Communication a donné, lors de cette réunion, des instructions à l'ensemble des responsables des chaînes de télévision à l'effet de respecter les spécificités du mois sacré et de présenter des programmes à la hauteur des attentes du téléspectateur algérien, tout en évitant les contenus véhiculant de la violence, notamment verbale, rappelant que la nouvelle loi sur l'Information avait fixé, notamment en son article 4, des conditions claires pour ce qui est du traitement médiatique des programmes. Laagab a insisté sur l'impératif respect des articles de la nouvelle loi sur l'activité



audiovisuelle, désormais en vigueur, notamment ses articles 25 et 32, afin d'éviter toute pratique médiatique contraire à l'éthique de la profession, soulignant que tous les responsables des chaînes de télévision ont été associés à l'élaboration du cahier des charges, et qu'ils étaient tenus de s'y conformer et de respecter toutes ses clauses.

Le ministre a exhorté les direc-

teurs des chaînes de télévision à visionner tous les programmes devant être diffusés durant le mois de Ramadhan et à y associer des experts, notamment les analystes politiques, économiques, religieux et sportifs, aux plateaux et émissions diffusées, afin d'éviter tout dépassement qui pourrait être enregistré, et qui amènerait l'ARAV et le ministère de tutelle à prendre les mesures juri-

diques qui s'imposent dans ce cas de figure. Le ministre a instruit à l'effet de mettre en avant les wilayas du Sud, soit en termes de production de reportages et de programmes sur la région et ses coutumes et traditions, ou s'agissant de portraits sur les personnalités du Sud et d'acquisition de programmes produits par les enfants de la région.

N.S.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ONSC)

La société civile s'inscrit dans le renforcement du partenariat algéro-africain



Le président de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), Nouredine Benbraham, a souligné, avanthier, le rôle de la société civile dans le renforcement et l'appui du partenariat algéro-africain.

Dans son allocution, lors des travaux du forum "Société civile-L'Afrique en action pour le développement", dans sa 2e édition organisée par l'association "Adwaa Rights pour la démocratie et droits de l'Homme", sous le thème "défis communs, innovations locales et solutions solidaires", Benbraham a mis l'accent sur "l'importance du rôle des différentes composantes de la

société civile en vue de renforcer les initiatives du partenariat algéro-africain".

Benbraham dira à cette occasion "le débat de l'axe des jeunes et de l'intégration économique dans l'entrepreneuriat social, les start-ups et les micro-entreprises, se veut une projection de la lumière sur les opportunités, dans lesquelles, les composantes de la société civile peuvent aller de l'avant au niveau africain".

Pour lui, les composantes de la société civile peuvent "focaliser sur la mise en exergue du modèle algérien basé sur la contribution de l'Etat dans l'assistance aux diffé-

rentes catégories de la société, notamment les jeunes, à travers les différents mécanismes qui permettent de créer des micro-projets et des startups".

Benbraham a évoqué la possibilité de créer "les voies et moyens de coopération et de partenariat entre différentes associations de la société civile en Algérie et leurs semblables dans les Etats africains".

"La 2e édition du forum a porté sur le volet socioéconomique devant être mis en œuvre à travers des initiatives réelles", a-t-il précisé, soulignant que "les peuples africains ont aujourd'hui besoin d'exploiter leurs différentes potentialités dans de nombreux domaines".

Le président de l'observatoire a appelé les différents acteurs à l'adhésion aux efforts de l'Observatoire national de la société civile visant à apporter une valeur ajoutée pour réaliser un développement socioéconomique global, à travers un plan d'action s'étendant jusqu'en 2030, annonçant le lancement, le 7 février prochain, de la plateforme numérique "Kafaate+" (compétences), qui tend à renforcer les capacités de la société civile.

En marge des travaux du forum, une convention-cadre a été signée entre l'association "Adwaa Rights" et la Banque Al Salam pour le financement, dans un premier temps, de 10 projets de jeunes dans le Sud, et la sélection des meilleurs projets réussis pour leur soutenir et accompagner.

R.N.

SOLIDARITÉ

Le Croissant-Rouge algérien s'investit dans le programme de rétablissement des liens familiaux

La présidente du Croissant-Rouge algérien (C-RA), Ibtissem Hamlaoui, a souligné, avanthier à partir d'Oran, que l'organisation de solidarité accordait une importance particulière au programme de "rétablissement des liens familiaux" qu'elle a récemment lancé.

Mme Hamlaoui a déclaré, lors de la séance d'ouverture de l'assemblée générale de wilaya du Croissant rouge algérien que le programme de rétablissement des liens familiaux pour les personnes et les familles ayant subi la séparation pour diverses raisons "est considéré comme l'un des programmes d'activités les plus importants du CRA au cours de la phase suivante, compte tenu de l'importance de réintégrer les individus au sein de leurs familles pour les protéger des divers dangers et leur assurer un développement mental et physique sain.

Elle dira, à cette occasion, que le comité provisoire du CRA d'Oran a réussi à réunir de nombreuses familles, notamment celles qui ont été lésées des suites du recours à l'immigration clandestine de certains de leurs membres, notamment les jeunes, ce que cherche à faire le Comité national au niveau de toutes les wilayas du pays.

La présidente du Croissant rouge algérien a noté le succès de l'idée de créer des pharmacies gratuites dans cinq branches pilotes, dont la section de la wilaya d'Oran, des pharmacies qui fournissent gratuitement un certain nombre de médicaments aux patients dans le besoin, ainsi que ceux qui ne peuvent pas se déplacer vers les établissements de santé, que les cellules de secours à domicile du Croissant rouge algérien prennent en charge.

Mme Hamlaoui a exprimé le désir du comité national du Croissant rouge algérien à généraliser les officines gratuites pour toucher les 58 wilayas du pays, dont l'expérience des restaurants de la Rahma stables organisés, actuellement, au niveau d'un grand nombre de wilayas et la préparation pour leur généralisation au niveau de toutes les wilayas du pays.

Quant au président du comité des affaires sociales, culturelles et sportives de l'APC d'Oran, Abderrahmane Belabbes, il a annoncé l'engagement de la commune d'Oran, en collaboration avec toutes les organisations de la société civile, notamment le CRA, au service de la société et des couches vulnérables.

Notons, enfin, que les membres de l'assemblée générale du CRA d'Oran ont réitéré, samedi, leur confiance au président du comité de wilaya provisoire Karim Mouchi.

R.N.

EUROPE

UN QUART DES BRITANNIQUES VIVENT DANS LA PAUVRETÉ

Environ un quart des Britanniques vivent dans la pauvreté alors que le coût de la vie continue d'augmenter malgré l'amélioration des taux d'inflation. Selon un rapport de la « JRF Charitable Foundation », plus de la moitié de ces personnes doivent doubler leurs revenus pour sortir de la pauvreté. En plus de l'augmentation des prix et de la baisse des revenus, le rapport critique les politiques gouvernementales, les qualifiant d'« échec social généralisé ». Selon les chiffres inclus dans le rapport, 14,4 millions de Britanniques, soit 22 pour cent de la population, souffrent de pauvreté, dont 6 millions souffrent d'extrême pauvreté, tandis que 8,1 millions d'entre eux sont des adultes en âge de travailler, 4,2 millions sont En Grande-Bretagne, 2,1 millions d'enfants sont des adultes et 1 million ont atteint l'âge de la retraite, ce qui signifie que deux adultes sur dix et trois enfants sur dix en Grande-Bretagne vivent dans la pauvreté. Le revenu de ces pauvres ne dépasse pas 40 pour cent du revenu officiel moyen du pays après exclusion du coût du logement, car le niveau de pauvreté est défini comme inférieur à 60 pour cent du revenu officiel moyen après exclusion du coût du logement. Pour atteindre le seuil de pauvreté, la famille doit augmenter ses revenus en ajoutant 12 800 livres sterling (16 300 dollars) par an. Le rapport indique que la proportion de personnes pauvres parmi la population en 2021-2022 était plus élevée qu'elle ne l'était il y a 20 ans, avec une augmentation de 1,5 million de personnes, attribuant cela à une succession de politiques sociales insuffisantes et à une baisse du soutien des filets de sécurité pour les enfants aux familles à faible revenu face au coût de la vie élevé, avertissant que... L'écart de pauvreté s'est fortement creusé au cours des deux dernières décennies.

Le rapport donne l'exemple d'une famille composée de deux parents et de deux enfants de moins de 14 ans vivant dans la pauvreté et dont le revenu annuel après frais de logement est de 21 900 livres (27 890 dollars). Pour atteindre le seuil de pauvreté, il lui faut 6 200 livres supplémentaires (7 895 dollars) par an, alors que cet écart de revenu entre la réalité et l'objectif d'atteindre le seuil de pauvreté dans les années 1990 était d'environ 3 300 livres (4 202 dollars).

R.E.

AVEC UN TAUX DE CROISSANCE LE PLUS ÉLEVÉ DES PAYS ARABES EN 2023

L'Algérie en tête des plus grands exportateurs de GNL d'Afrique

Les exportations algériennes de gaz liquéfié ont réalisé en 2023 un bond significatif, permettant de déplacer le Nigeria de la liste des plus grands exportateurs de gaz liquéfié (GNL) d'Afrique, et d'occuper une position incontournable dans la liste des plus grands exportateurs au marché européen.

Les exportations algériennes de gaz liquéfié ont enregistré une augmentation de 26,1%, soit le taux de croissance le plus élevé et le seul des pays arabes au cours de l'année 2023, selon les données publiées par « Ettaqa », une plateforme spécialisée dans l'énergie. Les exportations totales algériennes de gaz liquéfié se sont élevées en 2023 à environ 12,9 millions de tonnes, soit le taux d'exportation le plus élevé depuis 2010, soit il y a 13 ans, contre 10,2 millions de tonnes en 2022. Selon la même source, l'Algérie s'est classée première en Afrique comme le plus grand exportateur de gaz liquéfié pour la première fois depuis 2010, dépassant le Nigeria, qui occupe cette position depuis plus d'une décennie, les exportations du Nigeria étant tombées à environ 12,8 millions de tonnes en 2023. C'est ce qui ressort du rapport préparé l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) est que sept pays exportent du gaz naturel liquéfié en Afrique, dont l'Algérie, le Nigeria, l'Égypte, l'Angola, le Cameroun, le Mozambique et la Guinée équatoriale, et ils représentent environ 15,5 % de la capacité mondiale de liquéfaction. La performance des exportations algériennes de gaz liquéfié en 2023 a été exceptionnelle, en raison d'une nette croissance par rapport aux taux de 2022, précise le dit rapport.

Au cours du premier trimestre, les exportations se sont élevées à environ 2,8



millions de tonnes, puis elles ont augmenté à 3,3 millions de tonnes au deuxième trimestre et ont bondi au troisième trimestre à 3,6 millions de tonnes, et à la fin du quatrième trimestre, les exportations de gaz liquéfié ont enregistré environ 3,2 millions de tonnes. Les exportations algériennes de gaz liquéfié ont enregistré en 2022 une baisse de 12,8% par rapport à 2021, ce qui coïncide avec une augmentation du pompage par gazoducs, puisqu'elles ont diminué à environ 10,2 millions de tonnes, contre

11,48 millions de tonnes en 2021. La Turquie arrive en tête de la liste des pays importateurs de gaz liquéfié d'Algérie, avec environ 4,3 millions de tonnes, dépassant les obligations contractuelles entre les deux parties, qui s'élèvent à 3,2 millions de tonnes par an, selon le rapport de l'OPAEP. La société turque Botas a tenu à renouveler pour 3 ans supplémentaires, jusqu'en octobre 2027, le contrat de vente et d'achat de gaz liquéfié conclu avec Sonatrach en décembre 2023, après l'avoir précédemment

renouvelé pour 10 ans en 2014. Il expire en 2024, puis le la dernière prolongation est venue pour 3 ans supplémentaires. La liste des principaux clients de l'Algérie comprenait la France, qui arrive en deuxième position avec un total de 3,2 millions de tonnes, l'Italie en troisième place avec un total de 1,8 million de tonnes, l'Espagne en quatrième place avec un total de 1,4 millions de tonnes et la Chine en cinquième place, avec un total de 0,4 million, selon le rapport de l'OPAEP.

M.H.

PARTENARIAT

Le Groupe AGRODIV s'assure chez la CNMA

La Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA Assurance) vient de signer une convention de partenariat avec le Groupe Agro-industriel (AGRODIV), pour assurer la protection du patrimoine et des responsabilités liées à l'activité économique du groupe et de ses filiales, notamment en matière d'assurance et de gestion des risques, a annoncé hier un communiqué de la Caisse.

Ladite convention de partenariat, signée jeudi dernier au niveau du siège du Groupe AGRODIV à Alger, s'inscrit dans "le cadre de la stratégie de la CNMA Assurance visant à renforcer son soutien aux opérateurs économiques du secteur agroalimentaire", a précisé le

communiqué. La CNMA Assurance s'engage, selon les termes de l'accord, "à prendre en charge les risques stratégiques, notamment ceux qui sont liés à l'agroalimentaire, tels que les risques qui affectent le stockage des céréales et des légumes secs en silo, les maladies cryptogamiques qui surviennent et menacent les plantes et les cultures et qui peuvent avoir des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire, entraînant des perturbations et des pertes économiques, ce qui peut avoir aussi un impact négatif sur la souveraineté nationale".

La mutualité agricole a affirmé que "dans ce domaine complexe, les experts chevronnés de la CNMA Assurance jouent un rôle

clé en concevant des solutions sur mesure pour anticiper et atténuer les risques spécifiques auxquels font face les l'agroalimentaire, afin de garantir la protection de acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire du pays". Selon le même communiqué, "ce partenariat stratégique souligne l'engagement de la CNMA à soutenir le développement durable du secteur agroalimentaire et cette collaboration avec le groupe AGRODIV marque une étape significative dans la poursuite de cet objectif, en offrant une couverture assurantielle adaptée aux besoins spécifiques de l'industrie agroalimentaire". Pour la CNMA, cette "alliance"

avec le groupe AGRODIV représente également "un partenariat stratégique mutuellement bénéfique", tout en mentionnant qu'"en unissant leurs compétences, les deux entités aspirent à créer une synergie qui contribuera de manière significative au développement du secteur agroalimentaire en Algérie", note le communiqué de la caisse. Ainsi, la CNMA Assurance s'engage à apporter son expertise dans la gestion des risques et à offrir une gamme de produits d'assurance, permettant ainsi au groupe AGRODIV de se prémunir contre les défis inhérents à son activité. "En retour, le groupe AGRODIV, spécialisé dans la transformation des matières premières agricoles et

d'élevage, enrichit les activités de la CNMA Assurance en élargissant son champ d'intervention", souligne ledit communiqué. Enfin, le communiqué précise que "Cette collaboration renforce non seulement la protection de la production du groupe AGRODIV, mais favorise également la croissance durable du secteur, créant ainsi un environnement propice à l'innovation et à la prospérité économique pour les deux partenaires. Ce partenariat stratégique s'inscrit dans une vision commune de progrès et d'efficacité, démontrant ainsi l'engagement des deux entités envers une coopération fructueuse et à long terme".

N.S.

TAMANRASSET

Troisième rencontre régionale de la Médiation de la République

Salima Mesrati, la Présidente de la haute autorité de transparence et de prévention de la lutte contre la corruption, a, au cours de cette réunion, souligné que l'un des défis à relever est celui de la transparence pour atteindre la bonne gouvernance. Ce qui veut dire qu'il reste un bon chemin à faire pour que l'ensemble de nos administrations soit transparent et caractérisé par une gestion efficiente.

La présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Salima Mesrati, a affirmé, samedi à Tamanrasset, que "la transparence constitue l'un des défis à relever pour atteindre la bonne gouvernance". Intervenant lors de la 3ème rencontre régionale, zone sud, initiée par la Médiation de la République sous le thème: "Le citoyen au cœur des préoccupations du président de la République et la transparence est le socle du service public", Mme. Mesrati a souligné que "la transparence est l'un des défis à relever pour atteindre la bonne gouvernance et un moyen décisif pour réaliser la qualité du service public. Il appartient de le relancer à la faveur de la mise en place des mécanismes opérationnels pour permettre aux institutions et administrations de fournir un service public de qualité". "L'administration publique a enregistré des progrès en termes de méthodes et de mécanismes de travail conformes aux exigences d'exploitation des technologies modernes en optant pour le système de E-administration et la numérisation", a indiqué la même responsable. Et de soutenir: "la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption s'est attelée à mettre en œuvre de nombreux projets faisant partie de ses missions



et prérogatives après son institutionnalisation constitutionnelle. Elle a cité, à ce titre le lancement de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et l'adoption d'importants indicateurs, dont celui de la performance et de l'intégrité inspirée de l'outil d'évaluation des efforts de lutte contre la corruption, lancé officiellement le 25 juillet 2023 au niveau de 16 institutions publiques. "Cette instance s'est employée à mettre au point un mécanisme à même d'associer la société civile aux côtés des institutions scientifiques pour mettre en œuvre des mécanismes permettant de consolider la transparence au sein des instances ciblées et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption", a-t-elle ajouté. Elle a, à

ce titre, soutenu que "la prise de décision est liée à la transparence contribuant, de ce fait, à la consolidation de la gouvernance démocratique. "Le principe de la transparence a été consacré dans la constitution en tant qu'un appui fondamental dans la gestion des affaires publiques à l'effet de promouvoir la performance des services de l'Etat", a indiqué Mme. Mesrati. De son côté, l'inspecteur général au ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Belaid Taiti, a souligné que "les efforts se poursuivent pour la consécration de la transparence au travers la communication directe avec les citoyens, la prise en charge de leurs préoccupations et doléances pour trouver les solutions idoines à leurs problèmes et promouvoir la

démocratie et la consécration de l'Etat de droit". Il a soutenu, à ce titre, que la Médiation de la République constitue un des socles de la démocratie et de l'Etat de droit à l'ère de l'Algérie nouvelle, ajoutant que "le ministre du secteur a donné de strictes instructions pour le suivi des registres des doléances et requêtes". Les ateliers mis en place à cette occasion prévoient l'examen des axes liés aux "problèmes et leur prise en charge et la relance de la mission des délégués locaux de la Médiation de la République pour prendre en charge les préoccupations des citoyens", "l'amélioration de la relation administration/administré" et "les mécanismes de qualité du service public et la consolidation de la transparence ont indiqué les organisateurs. R.R.

PORT D'ANNABA :

Réalisation prochaine d'un quai minéralier connecté à la voie ferrée

La réalisation, dans le port d'Annaba, d'un quai minéralier connecté à la voie ferrée sera entamée "avant fin février prochain", dans le cadre du projet d'expansion de ce port qui inclut une partie du Projet Phosphates intégré, a appris l'APS samedi, du directeur de l'Agence nationale d'études et de réalisation d'infrastructures portuaires, Amar Grine. Rappelant l'approbation par le Conseil des ministres, lors de sa réunion de mercredi dernier sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'un marché de gré à gré pour l'expansion du port d'Annaba et la réalisation d'un quai minéralier connecté à la voie ferrée "eu égard au caractère urgent du projet", le même responsable a indiqué que le projet d'expansion du port d'Annaba "représente une partie stratégique" du grand Projet Phosphates intégré. Ce méga projet concerne quatre wilayas de l'Est du pays, à savoir Tébessa, Souk Ahras, Skikda et Annaba, et qui

visent à diversifier et à promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Les travaux devant débuter avant la fin du mois prochain portent sur la réalisation d'un quai minéralier d'une longueur de 1.600 mètres et d'une profondeur de 16 mètres qui permettra l'accostage de navires de transport de phosphate et de cargos de taille importante, a précisé M. Grine. Le quai, à réaliser dans la partie est du port d'Annaba, couvrira une superficie de 82 hectares sur la terre ferme, selon le même responsable qui a expliqué que l'Agence qu'il dirige supervisera les travaux qui seront menés par des entreprises spécialisées dans les travaux maritimes et la réalisation de ports. Le délai imparti à la construction du quai minéralier est de "24 mois", a encore fait savoir M. Grine, soulignant que l'aménagement du quai et son équipement en vue de l'activité d'exportation seront "pris en charge par la société devant exploiter et valoriser le phosphate dans

le cadre du Projet Phosphates intégré". Le port d'Annaba, qui occupe actuellement 130 hectares, est l'un des ports algériens les plus importants en termes d'activités d'exportation hors hydrocarbures, selon les informations recueillies par l'APS. L'infrastructure, qui comprend 22 postes à quai, a réalisé en 2023, un volume total d'exportations hors hydrocarbures de plus de 4 millions de tonnes de marchandises diverses (produits sidérurgiques, engrais phosphatés, clinker et produits de l'agriculture et de la pêche). Des exportations effectuées par des opérateurs économiques publics et privés activant dans plus de 17 wilayas de l'est du pays, selon les données fournies par les gestionnaires du port. Le Projet Phosphates intégré, plus grand projet d'investissement dans le domaine des engrais, consolidera l'importance économique du port d'Annaba en matière d'exportations hors hydrocarbures, a-t-on noté. APS

TIARET :

Un pôle agricole d'excellence en voie de constitution à Rechaïga

La commune de Rechaïga (wilaya de Tiaret) dispose d'un pôle agricole prometteur au périmètre irrigué de "Recha", s'étendant sur une superficie de 490 hectares, où 94 jeunes investisseurs viennent d'initier des activités diverses. Le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC), Djamel Yahi, a indiqué que ces bénéficiaires, parmi les jeunes de la région, sont des universitaires diplômés dans cette filière, qui peuvent réaliser des résultats probants pour développer le secteur, notamment avec la disponibilité des moyens et conditions adéquats. M. Yahi a souligné que le périmètre de Rechaïga, dont l'entreprise publique "la Générale des concessions agricoles" s'est engagée à aménager ces dernières années, remplit toutes les conditions pour devenir un pôle agricole d'excellence. Il a, à cet effet, fait savoir que le périmètre est équipé de six puits artésiens reliés à un nombre similaire de grands bassins pour faciliter l'opération d'irrigation de manière moderne, en plus de son raccordement aux sentiers ruraux et au réseau électrique. L'activité des investisseurs de la région consiste principalement en la plantation d'arbres fruitiers, notamment d'amandiers et d'oliviers, en harmonie avec le climat aride de la région, en plus de la céréaliculture, en adoptant l'irrigation d'appoint conformément au cahier des charges signé avec la Direction des services agricoles. Selon la même source, ce périmètre s'inscrit dans le cadre d'un grand projet dans la région de "Recha", qui s'étend sur une superficie de 24.000 hectares, dans le but de bénéficier des expériences de 27 grands promoteurs agricoles de diverses régions du pays, qui exploitent depuis 2016 un total de 2.700 ha obtenus dans le cadre de la Commission locale de soutien à l'investissement agricole. Le chef de la subdivision agricole de la daïra de Hamadia, Nasreddine Ben M'hamed, a déclaré que l'enthousiasme des jeunes, qui ont bénéficié de parcelles aux environs de "Recha", accompagnés par les autorités locales, reflète une volonté de défi inspirée de l'expérience du périmètre avoisinant "Radjoul", qui porte désormais le titre de "Mitidja des Hauts Plateaux". Dans ce cadre, un des investisseurs du périmètre de "Radjoul" a expliqué que certains d'entre eux actaient auparavant dans la plaine de la "Mitidja" dans la wilaya de Blida. Ils ont transféré leur expérience et leurs capacités financières pour investir dans la production fruitière, au début du millénaire actuel, après avoir acheté des terres aux résidents locaux, réussissant ainsi à créer un pôle agricole dont la superficie dépasse actuellement les 990 hectares et fournissant 1.600 emplois permanents et saisonniers aux jeunes de la région, tout en s'appuyant sur des technologies avancées. L'oléiculture occupe le premier rang dans ce pôle, avec une superficie dépassant les 390 ha, suivie de la culture des pêches de toutes sortes sur une superficie de 275 ha, les pommes (125 ha) et les grenades (89 ha), en plus des abricots, poires, prunes et amandes (entre 40 et 15 hectares). En concrétisation de la stratégie de l'Etat pour encourager de tels projets, les autorités locales ont initié la régularisation foncière de 240 hectares et ce, en parallèle avec l'accompagnement des investisseurs dans le domaine du forage de puits et du raccordement au réseau électrique. APS

APS

D'URGENCE DE L'OMS POUR 2024

LA LIGNE DE MIRE

conomique mondial de Davos, en discuté de l'importance de se préparer à l'apparition d'une nouvelle pandémie "maladie X". L'OMS a déjà prévenu que la préparation était cruciale pour éviter la dévastation observée lors de la pandémie de Covid-19, notamment l'incapacité des systèmes médicaux à faire face à la situation et les pertes de milliards de dollars perdus.

Qu'est-ce que la maladie X ? Il ne s'agit pas d'une maladie connue. Il s'agit d'un terme hypothétique inventé par l'OMS pour désigner un état de santé actuellement inconnu, capable de déclencher une épidémie ou, s'il se propage dans plusieurs pays ou continents, une pandémie. Le terme a été inventé avant la pandémie de Covid-19. Il figurait sur la liste des maladies émergentes publiée par l'OMS en 2018. Le plan directeur pour la recherche et le développement de la stratégie mondiale élaborée par l'OMS et d'experts réunis par l'OMS, qui prévoit des plans de préparation permettant d'accélérer les activités de recherche et de développement en cas d'épidémie.

Il est d'accélérer la mise à disposition de vaccins et de médicaments efficaces pour sauver des vies et éviter une pandémie de grande ampleur. Ces dernières années, nous avons assisté à un certain nombre de pandémies mondiales. Les experts de la santé publique estiment que la prochaine grande pandémie ne sera pas aussi grave que celle du coronavirus à l'origine de la pandémie de Covid-19, mais qu'elle n'existe pas à ce jour.

Malgré cela, les chercheurs, les scientifiques et les autorités espèrent élaborer de manière proactive un plan d'action pour lutter contre un événement de cette nature. Ils préparent leur système de santé s'il y a une pandémie. Lors du sommet économique mondial, une table ronde intitulée "Se préparer à la maladie X", organisée par le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, a abordé les "nouveaux efforts pour préparer les systèmes de santé à faire face à de multiples défis qui les attendent" si une pandémie se produisait. Beaucoup plus meurtrière se produisant, certains diront que cela pourrait être la panique", déclare le Dr Ghebreyesus. "Il est préférable d'anticiper quelque chose qui pourrait se produire, car cela s'est déjà produit de nombreuses reprises dans notre histoire. Qu'est-ce qu'une pandémie ? Pourquoi utilise-t-on le terme pandémie ? La plupart des experts s'inquiètent de la prochaine pandémie. En fait, 75 nouvelles maladies émergentes sont considérées comme zoonotiques - terme décrivant une maladie à se propager de l'animal à l'homme. Le Covid-19, dont on pense qu'il est issu de pangolins vendus sur les marchés de viande, n'est pas différent. Mais comme les maladies zoonotiques sont considérées de plus en plus risquées en raison de l'impact de l'homme sur les habitats de la faune et les voyages à travers le monde, l'impact de l'homme sur les animaux. Combinés à l'urbanisation, la surpopulation et au commerce international, ont créé un scénario idéal pour de nouvelles pandémies à venir, estiment certains experts. Le premier vaccin Covid-19 a été administré dans le cadre d'un essai clinique au début de décembre 2020.

LE MONDE SE PRÉPARE À LA PROCHAINE PANDÉMIE ?

Le directeur général de l'OMS a déclaré lors de la table ronde du sommet économique mondial que l'OMS avait commencé à mettre en œuvre des mesures pour se préparer à une nouvelle épidémie. Il a annoncé un fonds de lutte contre les pandémies et d'un "centre de transfert de tech-



nologie" en Afrique du Sud qui permet la production locale de vaccins et qui aiderait à résoudre les problèmes d'inégalité en matière de vaccins entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu. Dans un rapport publié en 2022, le Centre européen de contrôle et de prévention des maladies a recommandé de renforcer les systèmes existants plutôt que d'en développer de nouveaux en prévision d'une pandémie. Il a également encouragé à tester tout nouveau système avant une nouvelle pandémie. En juin 2022, l'OMS a publié dix propositions visant à renforcer la collecte, l'analyse et l'interprétation continues et systématiques des données relatives à la santé. "Un système efficace de surveillance des maladies est essentiel pour détecter rapidement les flambées de maladies avant qu'elles ne se propagent, ne coûtent des vies et ne deviennent difficiles à maîtriser", indique la proposition. L'OMS reconnaît également que les flambées ne proviennent pas toujours d'une source identifiée, mais qu'elles "peuvent être causées par un agent pathogène dont on ignore encore qu'il est à l'origine d'une maladie humaine". Et la plupart des gens s'attendent à de nouvelles avancées dans la technologie des vaccins. De multiples vaccins Covid-19 ont été mis à disposition dans le monde entier dans l'année qui a suivi l'apparition de l'épidémie - un moment important pour le développement de vaccins en raison de la rapidité avec laquelle ils ont été créés. À l'avenir, les scientifiques devraient être en mesure d'adapter rapidement les "recettes vaccinales" existantes pour en créer de nouvelles afin de mieux protéger les populations.

L'OMS CHERCHE À EMPÊCHER LES CRÉATEURS DE CONTENU DE PROMOUVOIR LE LAIT MATERNISÉ

Vous êtes une mère qui surfe sur les médias sociaux, ne sachant pas si vous voulez allaiter votre bébé ou continuer à le faire à l'approche de ses six mois. Vous rejoignez un groupe de bébés via Internet et repérez un influenceur. Avant même de vous en rendre compte, vous êtes la cible de messages sur le lait maternisé, sans même vous en rendre compte. L'OMS affirme qu'il s'agit là de la nouvelle frontière de sa

campagne visant à restreindre la commercialisation "abusive" de ce qu'elle appelle les "substituts du lait maternel", également connus sous le nom de lait maternisé. L'OMS recommande que les bébés soient nourris exclusivement au sein pendant les six premiers mois de leur vie et que les gouvernements apportent aux mères le soutien sanitaire et social nécessaire. Ensuite, le lait de vache, de chèvre ou d'autres animaux sont généralement recommandés. L'OMS fait campagne depuis plus de quarante ans pour augmenter le taux d'allaitement maternel, qui est actuellement de 44 %. Elle a lancé un code de conduite en 1981 pour réglementer l'industrie du lait maternisé, après qu'un rapport publié dans les années 1970 a mis en évidence des problèmes de malnutrition chez les bébés nourris au lait maternisé dans les pays en développement.

Le lait maternisé destiné aux nourrissons de moins de 6 mois et le tabac sont les deux seuls produits pour lesquels il existe des lignes directrices internationales visant à empêcher la commercialisation auprès des consommateurs. Malgré cela, seuls 32 pays ont pleinement transposé le code dans leur législation. Le conseil exécutif de l'OMS s'est réuni à Genève du 22 au 27 janvier pour discuter des moyens de restreindre le marketing numérique. Mais l'industrie du lait maternisé représente 55 milliards de dollars par an, et l'OMS risque donc de se heurter à une forte résistance. Il existe plusieurs campagnes mondiales visant à promouvoir l'allaitement maternel. L'OMS affirme que les fabricants de préparations pour nourrissons utilisent des stratégies de marketing qui ne sont généralement pas reconnues comme de la publicité. Il s'agit notamment des publications sur les médias sociaux, de la diffusion de vidéos, des jeux, des podcasts, des "dark posts" (publications de l'entreprise ciblant un utilisateur et ne s'affichant pas sur le canal social de l'entreprise), du marketing d'influence et des "baby clubs" en ligne. L'organisation a publié en novembre 2023 une liste de recommandations sur la manière de lutter contre ces activités en ligne. Elle a déclaré que les créateurs, les éditeurs et les distributeurs de contenus promouvant l'utilisation de "substituts du lait maternel" devraient tous être tenus pour responsables.

L'OMS a également recommandé aux gouvernements de modérer, de bloquer, de filtrer ou de supprimer immédiatement ce type de marketing. Mais il n'y a pas encore de nouvelle initiative visant à faire pression sur les pays pour qu'ils mettent en œuvre les recommandations, bien que certains pays y soient favorables.

Lorsque le bébé atteint l'âge de six mois, l'OMS recommande qu'il commence à recevoir des aliments solides, tout en continuant à être allaité jusqu'à l'âge de deux ans. Cependant, de nombreuses mères cessent d'allaiter à ce moment-là et sont ciblées par des publicités ou des campagnes de marketing leur suggérant de donner à leur bébé du "lait pour tout-petits". En octobre 2023, l'Académie américaine de pédiatrie (AAP) a publié un rapport clinique affirmant que le lait pour tout-petits destiné aux bébés de plus de 12 mois ne présentait aucun avantage nutritionnel. L'AAP déclare que les préparations de suite "n'offrent aucun avantage par rapport au lait de vache, beaucoup moins cher, chez la plupart des enfants de plus de 12 mois". L'association a également déclaré que les parents pourraient avoir "un double regard" en lisant les étiquettes qui contiennent des allégations telles que "amélioration du développement cérébral" ou "amélioration de la fonction immunitaire" pour ces groupes d'âge. Pour ajouter à la confusion, les produits font l'objet d'une promotion croisée avec les préparations pour nourrissons dont les marques et les emballages sont similaires. "Les messages publicitaires qui présentent ces produits comme la prochaine étape pour les tout-petits sèment la confusion et peuvent même décourager l'allaitement ou déplacer l'utilisation des préparations pour nourrissons", avertit l'Académie américaine de pédiatrie. Contrairement aux préparations pour nourrissons, la Food and Drug Administration américaine ne réglemente pas le lait pour tout-petits. Il n'est pas obligatoire, au niveau fédéral, de répondre à certaines exigences nutritionnelles. L'AAP déclare aussi que ces produits de "lait pour tout-petits" devraient être étiquetés comme n'étant pas du lait maternisé et ne pas être placés à côté des préparations pour nourrissons dans les rayons des magasins.

Par Amel B. et Agences

RÉSILIENCE AUX EPIDÉMIES

Le Sénégal inaugure un centre de formation continue pour le personnel de santé en Afrique

Le Sénégal a inauguré, le vendredi 19 janvier dernier, le Centre Africain de Résilience aux Epidémies (CARE), une institution de formation continue du personnel médical et des professionnels de la santé publique en Afrique. Abrisé au sein de l'Institut Pasteur de Dakar, le CARE vise à former la prochaine génération de leaders et d'acteurs engagés dans la lutte contre les épidémies. Ses programmes de formation devraient couvrir notamment la surveillance épidémiologique, la gestion des crises sanitaires et les stratégies de communication en temps de crise. Il s'agit notamment d'aider à renforcer la vigilance en matière de maladies, et préparer la région subsaharienne à faire face efficacement aux menaces microbiennes émergentes. Le nouveau centre a été réalisé avec le soutien du ministère sénégalais de la Santé, de l'Union européenne et de la Mastercard Foundation. L'initiative a notamment reçu un financement de la Banque européenne d'investissement, à hauteur de 75 millions d'euros.

In Agence Ecofin

NIGER

Ouverture d'une enquête sur la saisie de plus d'une tonne d'or en Ethiopie

1.400 kg d'or d'une valeur estimée à près de 60 milliards de francs CFA ont été saisis à Addis Abeba, en Ethiopie.

La police nigérienne a ouvert une enquête après la saisie il y a trois semaines de plus d'une tonne d'or à l'aéroport d'Addis Abeba en provenance de Niamey, ont indiqué des sources judiciaires au Niger mercredi. 1.400 kg d'or d'une valeur estimée à près de 60 milliards de francs CFA (plus de 91 millions d'euros) ont été saisis à Addis Abeba, affirme dans un communiqué l'ONG Transparency International, sans donner de date précise. "La police judiciaire est saisie aux fins d'enquête qui suit son cours", a de son côté déclaré le ministre nigérien de la Justice, Alio Daouda, à la radio publique nigérienne. Le Niger est depuis 2004 un modeste producteur industriel d'or, mais près d'un millier de sites artisanaux d'orpaillage sont



disséminés dans le nord et l'ouest du pays en proie à l'insécurité, notamment liée à la présence de groupes jihadistes armés. Selon M. Daouda, les "investigations" de la police permettront de déterminer "l'origine" de l'or saisi et "à qui il appartient". "Les personnes impliquées dans ce trafic vont être identifiées et, en cas de

besoin, seront traduites devant les autorités judiciaires", a-t-il dit. "C'est un sujet brûlant qui interpelle les autorités (...) avec à leur tête le général Abdourahamane Tiani", le chef du régime militaire qui a pris le pouvoir par un coup d'Etat en juillet, a reconnu le ministre. Il a évoqué l'éventualité d'engager "la

procédure" pour le "rapatriement" de la cargaison saisie en Ethiopie. Le ministère nigérien des Mines a décidé lundi dernier de "suspendre jusqu'à nouvel ordre" l'octroi de permis miniers. Dans une note de service consultée par l'AFP, le ministère a également demandé à ses responsables de faire le point sur "la situation des droits miniers antérieurement octroyés". En outre, des dizaines d'agents des douanes, de la police, des eaux et forêts et de la gendarmerie en poste à l'aéroport international Diiori Hamani de Niamey, ont été mutés, selon leurs responsables. Transparency International a dénoncé dans son communiqué le "maintien d'un flou artistique" sur ce "trafic illicite" par les autorités nigériennes.

In VOA Afrique

INDUSTRIE SPATIALE

Le Camerounais Ifriky Tadadjeu conçoit des missions et des systèmes spatiaux

Ifriky Tadadjeu est un informaticien et un entrepreneur camerounais. Il est le fondateur et le président-directeur général de l'entreprise Nanosatellite Missions Design (NMD) qui conçoit des missions et des systèmes spatiaux axés sur des projets de nanosatellites. Fondée en 2021, NMD est une société de technologie spatiale qui, en plus d'innover dans la conception des missions spatiales permettant de détecter des objets et des situations comme les catastrophes naturelles, contribue à faire progresser l'autonomie des satellites embarqués. Elle est dirigée par une équipe d'experts cumulant plus de 20 ans d'expériences dans plusieurs domaines, dont la gestion de projets, les drones à intelligence artificielle, les voitures autonomes, la robotique, la détection d'objets sur le web et bien d'autres encore.

NMD fournit aussi des services dans les domaines de l'agriculture, de la gestion de l'environnement, de l'administration civile, de la défense, des finances, de l'éducation et de la recherche. Les cours dispensés par l'entreprise sont conçus pour tous les niveaux d'expertise.

A leur issue, les individus seront en mesure d'intégrer une agence ou une mission spatiale et d'assumer des rôles de gestion, d'administration et techniques. Ifriky Tadadjeu est également le propriétaire de Ifriky Ltd, une entreprise qu'il a créée en 2014 pour héberger ses projets entrepreneuriaux. L'entreprise a développé TellMee, une plateforme d'évaluation des clients, et MyLogz qui fournit des cartes d'identité et des carnets de route numériques.

Titulaire d'un bachelors en physique en 2007 à l'université de Buea, Ifriky Tadadjeu a obtenu en 2012 un master en ingénierie des systèmes satellitaires à l'école de l'innovation technologique ESIEE Paris. Il est aussi titulaire d'un doctorat en génie électrique obtenu en 2016 à la Cape Peninsula University of Technology.

Avant de se lancer dans l'entrepreneuriat, le Camerounais a travaillé, entre 2013 et 2015, comme point de contact national du Conseil consultatif de la génération spatiale en soutien au Programme des Nations unies sur les applications spatiales. En 2016, il a rejoint la Cape Peninsula University of Technology comme chercheur postdoctoral. En 2018, il devient analyste des missions spatiales du Centre spatial universitaire de Montpellier. Il y travaille jusqu'en 2020.

In We Are Tech Africa

NIGERIA

Lancement de l'initiative DevsInGovernment pour améliorer les prestations des services publics

Depuis la nomination de Bosun Tijani, les initiatives se multiplient pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale. Le ministre a décidé de mettre en place un programme pour les agents de la fonction publique.

« Afin de construire une fonction publique numérique, nous avons récemment lancé DevsInGovernment, une communauté de technologues et de passionnés de technologie dans le service public qui collaboreront pour stimuler l'efficacité dans la prestation des services publics. Cette communauté contribuera à

défendre notre initiative d'infrastructure publique numérique visant à transformer les services publics », a indiqué le ministre sur X. Cette initiative s'inscrit dans la politique d'accélération de la stratégie nationale de transformation numérique du pays.

En effet, malgré les investissements des autorités nigérianes dans le secteur, le pays ne figure pas parmi les 16 meilleurs de l'administration électronique en Afrique, d'après le rapport « E-Government Survey 2022 The Future of Digital Government » du département des questions économiques et sociales des Nations unies

(UN DESA). « Lorsque nous donnons à ces personnes les moyens d'agir, lorsque nous créons la communauté en tant que plateforme de sérendipité, beaucoup de choses se produisent.

Ils peuvent collaborer, partager leurs difficultés, accéder ensemble aux ressources et nous pouvons également nous concentrer sur leur développement personnel continu afin de garantir que, même si nous aspirons à une utilisation approfondie de la technologie, nous disposons également de la main-d'œuvre nécessaire pour les soutenir », a expliqué Bosun Tijani.

In We Are Tech Africa

MAURITANIE

La BAD investit 270 millions de dollars dans l'énergie

La Mauritanie et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé, mercredi à Nouakchott, deux conventions de don et de prêt d'une valeur de plus de 270 millions de dollars pour le financement des projets dans le secteur de l'énergie. Signé par le ministre mauritanien de l'Économie et du Développement durable, Abdessalam Ould Mohamed Saleh et la Directrice Générale Adjointe pour l'Afrique du Nord de la BAD, Malinne Blomberg, ce financement porte sur un don de 1,5 million de dollars et d'un prêt de 272 millions de dollars destinés à financer le projet d'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Mali et le développement de centrales solaires associées. Le projet a pour objet de renfor-

cer les échanges d'énergie électrique entre les deux pays et d'accroître leur capacité de production d'énergie solaire afin d'améliorer l'accès des populations à une électricité moderne, abordable et à faible teneur en carbone.

Cité par les médias, M. Ould Mohamed Saleh s'est félicité du niveau de coopération avec la BAD, qui vise à asseoir les bases d'un développement socio-économique durable. De son côté, Mme Blomberg a souligné que la BAD à travers ce financement, est devenue l'un des principaux partenaires de la Mauritanie dans le domaine de l'énergie, indiquant que ce projet représente une initiative d'investissement stratégique visant à renforcer le

développement de la production de l'énergie solaire et à garantir l'accès universel à l'électricité.

Selon la BAD, le projet d'interconnexion électrique de 225 kV entre la Mauritanie et le Mali, a pour objectif d'établir une interconnexion électrique haute tension sur 1.373 kilomètres, avec une capacité de transit de 600 mégawatts (MW) entre les deux pays. Il s'agit également de construire une centrale solaire de 50 MW à Kiffa, en Mauritanie, reliée à l'interconnexion, et de connecter 100.000 nouveaux ménages (80.000 en Mauritanie et 20.000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées.

In WMC

HANDBALL : CAN

L'Egypte remporte le trophée, la médaille d'argent pour l'Algérie

L'Algérie n'a pas démerité face à l'ogre égyptien en finale. Elle a brillé dans ce tournoi avec à la clef une qualification au Mondial de 2025. La sélection nationale doit disputer un tournoi qualificatif aux Jeux olympiques de Paris en mars prochain.



La sélection égyptienne de handball a décroché son neuvième Championnat d'Afrique de la discipline, en s'imposant devant son homologue algérienne sur le score de 29 à 21 (mi-temps : 17-10), en finale de la 26^e édition disputée samedi à la salle principale du Complexe olympique du Caire. A la faveur de ce troisième sacre consécutif, les Egyptiens valident leur ticket pour les Jeux olympiques de Paris 2024, alors que l'Algérie et la Tunisie, vainqueur plus tôt devant le Cap Vert (35-28), disputeront un tournoi qualificatif (TQO) en mars prochain. Avant d'accéder à la finale, le Sept algérien avait réalisé un sans-faute en remportant ses trois matchs de poule, respectivement, contre le Gabon (31-27), la Libye (34-19) et le Maroc (30-23), avant de valider son ticket pour les demi-

finales en dominant la RD Congo (36-23). Dans le dernier carré, les coéquipiers de Messaoud Berkous, recordman de participations au CAN avec neuf phases finales, ont dominé le Cap Vert, finaliste de la dernière édition, en s'imposant sur le score de 32 à 26. Cette 26^e édition du CAN a également enregistré la qualification des cinq premiers au classement au Championnat du monde 2025 prévu en Croatie, Danemark et Norvège. Il s'agit de l'Egypte, l'Algérie, la Tunisie, le Cap Vert et la Guinée. Dix ans après son dernier sacre continental, la sélection algérienne de handball (messieurs) a disputé donc sa quatorzième finale du Championnat d'Afrique des nations en

défiant l'Egypte, double tenante du trophée. Après une préparation perturbée, notamment après l'éviction du sélectionneur Salah Bouchecriou à moins d'un mois du début du tournoi et remplacé au pied levé par Farouk Dehili, les handballeurs algériens ont déjoué tous les pronostics en atteignant la finale de cette 26^e édition du Championnat d'Afrique avec un parcours irréprochable sans la moindre défaite. Versé dans la partie du tableau qui lui a permis d'éviter deux grosses cylindrées africaines: l'Egypte, double tenante du trophée (2020, 2022) et grande favorite à sa propre succession à domicile, et la Tunisie, sacrée à dix reprises, le Sept national a d'abord domi-

né le groupe C avec trois victoires respectivement, contre le Gabon (31-27), la Libye (34-19) et le Maroc (30-23), avant de valider son ticket pour les demi-finales en dominant la RD Congo (36-23). Les Verts ont atteint leur objectif principal en validant leur participation au Mondial 2025. Durant cette 26^e édition du CAN, l'Egypte a décroché donc le neuvième sacre africain avec un parcours parfait en remportant ses trois matchs de poule (Gr. A), respectivement contre la Guinée (33-15), le Congo (34-19) et le Cameroun (35-16), avant d'éliminer l'Angola en quart de finale (37-25) et la Tunisie en demi-finale (30-25).

R.S.

CAN-2023 : ADAM OUNAS

« Tout faire pour permettre à la sélection nationale de revenir au plus haut niveau »

L'international algérien Adam Ounas, très touché par l'élimination précoce de l'équipe nationale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2023), a assuré, dans un long message sur ses réseaux sociaux, que la sélection sera "prête à relever la tête" pour revenir au plus haut niveau. "L'élimination est consommée. Maintenant, on va tout faire pour que l'Algérie revienne au plus haut niveau du football", a écrit Ounas, particulièrement affecté par cette élimination, mais déjà prêt à relever la tête. Revenant sur la sortie prématurée de la CAN-2023, Ounas a regretté le rendement et le parcours des Verts. "Notre niveau était en dessous de ce qu'on aurait dû faire. On n'a pas su montrer tout le travail fait en préparation. On a tous donné ce qu'on a pu et ce n'était pas assez. L'élimination le prouve, ce n'était pas suffisant. Elle est brutale et violente", a-t-il expliqué. Titularisé par le sélectionneur Djamel Belmadi lors du douloureux revers contre la Mauritanie (1-0), Adam Ounas (27 ans) voit encore les actions défiler

devant ses yeux : "Je n'aime pas m'exprimer, vous le savez. J'ai essayé, j'ai tenté, j'ai fait tout ce que je pouvais pour essayer d'être efficace. Je voulais marquer, je n'arrête pas de me dire j'aurais dû marquer. Je suis désolé", lance-t-il en premier lieu, comme abattu. Entre blessures, état de forme pointé du doigt et révélation de son coéquipier et concurrent au club, Edon Zhegrova, Adam Ounas n'a eu que peu de temps de jeu au LOSC sur cette première partie de saison, 301 minutes au total. C'est ainsi qu'il attendait avec impatience cette compétition : "Entre mes blessures, et l'année écoulée, ce n'était pas une envie, c'était un besoin. J'avais faim de ballon. J'avais envie de jouer cette CAN pour mes enfants, pour ma famille, pour le peuple algérien et pour moi aussi. Je voulais voir ma famille, mes proches sourire et être fiers comme en 2019", a-t-il souligné. Lors du rendez-vous ivoirien, la sélection algérienne a déçu au sein du Groupe D. Incapable de surpasser l'Angola (1-1) ou le Burkina Faso (2-2), elle est tombée

face à la Mauritanie (1-0) lors d'un troisième et ultime rendez-vous décisif en phase de poules. Cette élimination a mis fin à la relation du sélectionneur national avec la Fédération algérienne de football (FAF), et une séparation à l'amiable a été annoncée mercredi par le président de la FAF, Walid Sadi, dans un

message publié sur son compte X (ex-Twitter). Sous la conduite de Belmadi, les Verts ont remporté en cinq ans et demi, la CAN-2019 en Egypte, avant d'essuyer deux échecs de suite en phase finale de la CAN, en plus d'une élimination en barrages du Mondial 2022.

APS

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE D'ATHLÉTISME :

PROLONGEMENT «IMMINENT» DU CONTRAT DE SPONSORING AVEC SONELGAZ

La Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) prolongera « dans les prochains jours » son contrat de sponsoring avec le Groupe Sonelgaz, a-t-on appris, samedi, auprès du président de cette instance sportive. « Un accord a été trouvé avec les responsables du Groupe Sonelgaz pour la prolongation du contrat de sponsoring qui nous lie. La signature du nouveau bail, d'une durée d'une année, aura lieu dans les tout prochains jours », a déclaré Yacine Louail à l'APS. S'agissant de la valeur du nouveau contrat, le même responsable a affirmé que le partenaire de sa fédération va revoir à la hausse le montant alloué à ce propos pour le porter à 20 millions DA au lieu de 15 millions, qui était le montant du contrat de l'année 2023. « C'est une bonne chose pour nous, d'autant qu'il s'agit d'une discipline pourvoyeuse de médailles sur le plan international. Nous remercions les responsables de Sonelgaz pour cet intérêt qu'ils accordent à notre fédération », s'est-il réjoui. Dans le même registre, M. Louail a fait savoir que des contacts sont engagés avec d'autres entreprises économiques en vue de bénéficier d'autres contrats de sponsoring, dont un opérateur de téléphonie mobile avec lequel les pourparlers sont « dans une phase finale ». « Toutes ces démarches permettront à la FAA de diversifier ses ressources de financement dans l'optique de développer davantage la discipline en Algérie, et ce, en aidant notamment les clubs et les ligues de wilaya, dont les subventions allouées par les autorités locales de leurs wilayas respectives sont loin de couvrir leurs charges et leur aider à assurer une bonne formation des jeunes talents », a encore précisé le même responsable. La FAA a tenu, jeudi dernier à Oran, son assemblée générale ordinaire au titre de l'année 2023 au cours de laquelle le bilan moral et financier de son actuel bureau exécutif a été approuvé à l'unanimité, rappelle-t-on.

APS

LIGUE 1 MOBILIS (15^E JOURNÉE) :

Le CRB sur le podium

Le CR Belouizdad s'est provisoirement hissé sur la troisième marche du podium de la Ligue 1 Mobilis, en battant la JS Saoura (3-1), samedi soir, au stade du 5-Juillet, pour le compte de la 15^e journée, entamée vendredi et devant s'achever dimanche soir. Dans l'obligation de l'emporter pour se relancer dans la course au titre, surtout que le MC Alger continue à lui imposer un rythme infernal pour le leadership, le Chabab a bien démarré ce match et a réussi à ouvrir le score dès la 18', par l'intermédiaire d'Abderrahmane Meziane. Une joie de courte durée cependant, car les Bécharis ont réussi à égaliser dès la 27', par l'intermédiaire de Benamar, sauf que les Belouizdadis ont trouvé les ressources physiques et morales nécessaires pour renverser la vapeur. C'est tout d'abord Wamba qui a redonné l'avantage aux Rouge et Blanc à la 69', avant que Bouras ne donne plus d'ampleur à ce succès, en ajoutant un troisième but à la 77'. Une précieuse victoire, qui propulse le CRB provisoirement à la

troisième place du classement général avec 25 points, alors que la JSS glisse à la septième place, avec 22 points. De son côté, et 24 heures seulement après avoir limogé son entraîneur, Rui Almeida, la JSK a souffert le martyre pour venir à bout de la lanterne-rouge, l'US Souf, qu'elle a difficilement dominée (3-2).

Les Canaris ont d'ailleurs commencé par être menés au score, sur un but de Belkhadem (14'), avant de prendre le dessus, par l'intermédiaire de Boualia, auteur d'un doublé aux 30' et 35'. Mais la JSK a souffert jusqu'au bout pour sortir victorieuse, car l'USS n'a jamais abdiqué dans ce match, tenant la dragée haute aux Canaris jusqu'au coup de sifflet final, notamment en marquant un deuxième but, par Rahmani à la 49'. Une importante victoire, qui propulse la JSK à la septième place avec 22 points, au moment où l'USS reste dernière, avec seulement quatre unités au compteur.

APS

LE LIVRE DE « KALILA WA DIMNA », D'IBN AL MUQAFFA

Ce que La Fontaine doit à la littérature arabe

Ibn El Muqaffa est l'auteur de «Kalîla wa Dimna», célèbre recueil des fables animalières d'origine indienne de Bīpāī, équivalentes aux fables grecques d'Esopé.

Le livre «Kalîla wa Dimna» est considéré comme un chef-d'œuvre de la prose littéraire arabe. Il a été traduit en plusieurs langues et a inspiré beaucoup d'auteurs, comme le fabuliste français Jean de La Fontaine.

De nombreuses fables de La Fontaine sont inspirées du recueil "Kalila et Dimna". Ces fables animalières sont d'abord conçues comme un miroir des princes : elles dévoilent un imaginaire politique qui s'étend, au-delà des cours princières, à l'ensemble des élites cultivées du monde musulman médiéval. Composé en sanskrit probablement dès le III^e siècle avant Jésus-Christ, Kalila wa-Dimna (Kalila et Dimna) est un recueil de fables orientales d'origine indienne largement distribué. Les fables furent traduites en arabe au VIII^e siècle par Ibn al-Muqaffa', auteur persan très instruit et courtois influent.

Kalila et Dimna sont deux chacals vivant à la cour du lion, roi du pays. Si Kalila se satisfait de sa condition, Dimna en revanche aspire aux honneurs, quels que soient les moyens pour y parvenir. Chacun des deux justifie sa position en enchaînant des anecdotes, qui mettent en scène des hommes et des animaux, et délivrent des préceptes et des morales. Donner la parole aux animaux permet, sous une forme divertissante, de traiter – et de mémoriser – des sujets universels tels que l'amitié, la trahison, le rôle du savoir ou encore la justice.



Les histoires visent également à régler la bonne conduite de l'individu sur le plan personnel, familial et civique.

Kalila et Dimna est un livre qui comprend plusieurs contes, organisés selon le principe des fables enchâssées. Il a été traduit par Abdullah ibn al-Muqaffa en arabe à l'époque abbasside, plus précisément au II^e siècle de l'Hégire correspondant au VIII^e siècle de l'ère chrétienne, et rédigé dans un style littéraire fondé sur le livre original. De nombreux chercheurs sont convenus que le livre est d'origine indienne : les cinq chapitres (en sanskrit : Pañcha-

tantra, « cinq livres ») ont été écrits en sanskrit au IV^e siècle après J.C., puis traduits en langue pahlavi au début du VI^e siècle après J.C. par ordre de Khosro I^{er}.

L'introduction du livre mentionne que le brahmane indien Vichnou-Sarma (Bidpai) a écrit pour le roi de l'Inde, Dibašlim (ar) (ou Dabchelim), et que l'auteur a utilisé des animaux et des oiseaux comme personnages principaux, et qu'ils symbolisent principalement des figures humaines. Les histoires incluent plusieurs sujets, notamment la relation entre le dirigeant et le gouverné, l'amitié et l'inimitié, en plus d'un certain nombre de sagesses et de morales.

Lorsque Khosro I^{er} apprit l'existence du livre et de son contenu, il ordonna au savant Borzouyeh d'aller en Inde et de copier ce qui était mentionné dans ce livre pour le traduire en persan pahlavi.

Le livre se compose de quinze chapitres principaux qui comprennent de nombreuses histoires dont les héros sont des animaux. Parmi les personnages animaliers les plus importants inclus dans le livre figurent le lion qui joue le rôle du roi, et son serviteur le tau-

reau, qui s'appelle Shatrabah (ou Shanzaba dans certaines versions), en plus de deux chacals, Kalila et Dimna.

La version arabe du livre a joué un rôle majeur dans sa diffusion et sa transmission au reste du monde, soit par le texte arabe directement, soit par des langues intermédiaires tirées du texte arabe. Les anciens critiques arabes classent Kalila et Dimna au premier rang des livres arabes et en font l'un des quatre meilleurs livres avec Al-Kamil d'Al-Moubarred, Al-Bayan wa al-tabyin d'Al-Jahiz et Al-'Umda d'Ibn Rachik.

I.Med

IL EST UN DES PÈRES FONDATEURS DE LA LITTÉRATURE ET DE LA PROSE ARABE

Qui était Ibn al Muqaffa ?

Abdallah Ibn al-Muqaffa était un secrétaire de l'administration omeyyade puis abbasside, célèbre prosateur perse et premier grand prosateur de langue arabe. Il naît vers 720 à Gour (actuelle Firuzabad), dans le Fars (Iran). Il se convertit à l'islam à l'âge adulte et meurt à 36 ans, en 756 à Basra, exécuté sur l'ordre du calife Al-Mansour. Ibn al-Muqaffa est considéré comme le père de la littérature d'adab et de la prose arabe. Il est aussi l'un des premiers traducteurs d'œuvres persanes et indiennes vers l'arabe. Ses principaux ouvrages sont le Grand Adab (Al-Adab al-kabîr), premier essai de formulation explicite du concept d'adab, et Kalîla wa Dimna, traduction et adaptation des Fables de Bidpai (à partir de la version de Borzouyeh écrite en moyen perse), dont l'introduction expose certains des traits caractéristiques de l'adab.

Mort à 36 ans, Ibn al-Muqaffa laissa derrière lui de nombreuses œuvres originales et des traductions qui devinrent rapidement des classiques de la littérature d'adab, et furent intégrés à la formation de base des secrétaires. Il est considéré comme l'un des pères de la prose arabe. Une partie seulement de son œuvre nous

est parvenue. Certains ouvrages nous sont connus par des citations dans des ouvrages postérieurs. Malheureusement, les auteurs n'en citent souvent que de brefs passages, arguant qu'il est inutile de citer longuement Ibn al-Muqaffa en raison de la très grande célébrité de ses livres. Al-Adab al-kabîr, Le Grand adab, est considéré comme le premier essai de formulation explicite du concept d'adab. Il s'agit d'un court

ouvrage d'éthique (adab) divisé en deux parties, l'une traitant des puissants et du comportement que leur entourage doit adopter à leur égard pour les conseiller et les seconder dans l'exercice du pouvoir ; la deuxième partie est consacrée à l'amitié, aux relations entre amis, à l'art de les choisir et de les bien traiter. Al-Adab al-saghîr, Le Petit adab, est un recueil de morceaux philosophiques, de sagesse et

de conseils. Ibn al-Muqaffa tire l'essentiel de ces maximes et pensées de son adaptation de Kalîla et Dimna. Les sources traditionnelles prétendent qu'Ibn al-Muqaffa fut condamné à mort en 756 pour hérésie. Mais des sources plus crédibles, avancent son suicide, de peur d'être mené à la mort.

I.Med

À LA SOURCE

La version persane de Kalila

Les premières traductions du livre le furent en Pahlavi persan au VI^e siècle, sous la dynastie sassanide, lorsque Khosro I Anushirwan a demandé à son ministre, Bozorgmehr, de rechercher pour lui un homme sage qui serait compétent en persan et en hindi. Le roi lui a fourni l'argent dont il avait besoin. Alors Borzouyeh fut envoyé en Inde, et là il s'est mêlé à la cour du roi, composée d'érudits et de philosophes, et a commencé à leur dire qu'il était venu dans leur pays pour chercher la connaissance et la littérature, et qu'il avait besoin d'eux pour y parvenir, et il était capable d'obtenir ce pour quoi il était venu avec ses bonnes manières, sa sagesse et sa ruse. Après avoir terminé la copie de ce

livre et d'autres, Anushirwan en a été informé, et lui a demandé de revenir. Lorsque le roi vit la fatigue et la faiblesse qui l'affligeaient, il lui ordonna de demander ce qu'il voulait, alors sa demande fut qu'Anushirwan compose un chapitre décrivant son protagoniste et son expérience, et d'en faire les premiers chapitres du livre, en particulier avant « Le Lion et le bœuf ». En récompense de ses efforts, Borzouyeh se voit donc accorder le privilège d'insérer son autobiographie au début du livre, sous l'autorité du roi Khosro. Il a obtenu ce qu'il voulait. Le livre du Shahnameh mentionne que Borzouyeh aimait la science et la sagesse, et il lut un jour dans l'un des livres que les Indiens avaient une plante, la Sanji-

vani, capable de rendre la vie aux morts. Comme Borzouyeh était proche de Khosro, ce dernier demanda à Borzouyeh d'aller en Inde pour obtenir cette plante. Quand il l'atteignit, il fit face à de nombreuses difficultés jusqu'à ce qu'il devienne clair pour lui que la plante visée n'était rien d'autre qu'un symbole d'un livre possédé par le roi de l'Inde, et que personne n'était autorisé à copier, sauf que, en raison de son bon caractère et de sa sagesse, il a pu voir cette copie. On pense également que Borzouyeh a ajouté d'autres contes indiens à Kalila et Dimna du livre du Mahabharata, en plus de l'introduction qui comprend sa biographie et son voyage en Inde.

I.Med

RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION
IMMOBILIÈRE WILAYA DE M'SILA

Numéro fiscal : 900528056277723

AVIS AU CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
ETUDE ET SUIVI N° 02 /2024
(1^{ère} PHASE) DOSSIER DE CANDIDATURE

En application des dispositions de la loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 47-48 et conformément aux articles 61-62 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de M'Sila lance un avis au concours national restreint de maîtrise d'œuvre * ETUDE ET SUIVI* du programme des 100 logements promotionnels aidés (LPA) tranche année 2019 répartis comme suit : 80 Logements Type F3 / 20 Logements Type F4 A La Commune De M'SILA

Les bureaux d'études d'architecture intéressés par le présent avis au concours peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la direction Générale De L'Office de promotion et de gestion immobilière de M'Sila sis à la CITE COOPERATIVE TAREK BEN ZIAD - Service de comptabilité, Contre paiement de 10.000.00 DA (ttc) non remboursable représentant les frais de reproduction. L'enveloppe ne doit porter que la mention «Dossier de candidature et ne doit contenir que les documents suivants :

Le dossier de candidature :

- Une déclaration de candidature (selon modèle joint) renseignée, datée et signée.
- Une déclaration de probité (selon modèle joint) renseignée, datée, signée et cachetée.
- Un agrément et mise à jour délivré par Le conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) de l'année en cours (2024) pour les architectes.
- Un protocole d'accord non notarié en cas de groupement momentané.
- Un statut pour les sociétés civiles et professionnelles (SCP)
- Un statut pour les établissements publics et économiques (EPE) ou du décret de création, de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009).
- Les attestations de mise à jour CNAS.
- Attestations de mise à jour CASNOS.
- Attestations de dépôts des comptes sociaux. Pour l'année 2022.
- Un extrait de rôle Apuré ou avec échéancier moins de trois mois.
- Les bilans comptables ou toute autre pièce des 03 meilleures années entre les cinq dernières années (2018-2019-2020-2021-2022) \geq 8.000.000,00 DA
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'études
- Liste nominative des moyens humains, en présentant le profil, la tâche confiée et les années d'expérience de chaque élément.
- Jugement du tribunal, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestation d'affiliation individuelle à la CNAS, accompagnée des diplômes ou titres équivalant ; contrat d'insertion des diplômés, contrat de travail aidé, et pour les périodes antérieures doivent être justifiées par des fiches carrières délivrées par la CNAS dans le domaine pour chaque intervenant.
- Ayant déjà conçu une étude architecturale et suivi ; un projet similaire (100 logements et plus) ou deux projets classés à la catégorie « C ». A justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics.
- Liste du moyen matériel justifié par un procès-verbal établi par un ingénieur expert datant de moins d'une année, accompagné de la carte grise + police d'assurance valide du véhicule
- Reçu d'achat du cahier des charges.
- Tout document permettant de justifier et d'évaluer les capacités des candidats

❖ NB : Toutes les pièces présentées doivent être des copies en cours de validité le jour d'ouverture des plis

❖ Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à la notation lors de l'évaluation de l'offre technique. Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe cachetée, portant la mention ci-après :

Concours National Restreint de Maîtrise d'Œuvre
(Étude et suivi) des 100 Logements promotionnels aidés (LPA) tranche année 2019 répartis comme suit:
80 Logements Type F3 / 20 Logements Type F4 A La Commune De M'SILA
DOSSIER DE CANDIDATURE
« A l'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention citée ci-dessus

A Monsieur le Directeur Général de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de M'SILA
Concours National Restreint de Maîtrise d'Œuvre
(Étude et suivi) des 100 Logements promotionnels aidés (LPA) tranche année 2019 répartis comme suit:
80 Logements Type F3 / 20 Logements Type F4 A La Commune De M'SILA
« A l'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au niveau :

**Direction Générale De l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de M'Sila sise à la cité coopérative Tarik Ben Ziad (ROUTE d'ALGER)**

- La durée de préparation des offres de la première phase et fixée à (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le B.O.M.O.P.

- Le dépôt des offres est fixé le dernier jour de préparation des offres avant : 14.00 heures au siège de l'Office de promotion et de gestion immobilière de M'Sila.

- Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de trois mois.

La date d'ouverture des plis se tiendra le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14.30 h au siège de la Direction Générale De l'Office de promotion et de gestion immobilière de M'Sila sise à la cité coopérative Tarik Ben Ziad (ROUTE d'ALGER)

**** Tous les soumissionnaires sont invités à y assister****

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA
NIF : 40801500002086
UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
(4^{ème} AVIS) N° 02 / 2024 AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

La direction des travaux publics de la wilaya de Biskra lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales (4^{ème} AVIS) pour projet :

2- ENTRETIEN PÉRIODIQUE (travaux à l'entreprise)

❖ Travaux sur chaussée et dépendances:

-LOT N°02 : TRAITEMENT GLISSEMENT RN 87 AU PK 124+300

DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION : ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES (EXERCICE 2023).

Conditions de participation :

Ne sont éligibles au ces lots que les entreprises satisfaisant obligatoirement les conditions minimales suivantes :

2- ENTRETIEN PÉRIODIQUE (travaux à l'entreprise)

• TRAVAUX SUR CHAUSSÉE ET DÉPENDANCES:

2- ENTRETIEN PÉRIODIQUE (travaux à l'entreprise)

❖ Travaux sur chaussée et dépendances:

-LOT N°02 : TRAITEMENT GLISSEMENT RN 87 AU PK 124+300

Pour une entreprise seule :

- ✓ **En matière de qualification et de classification professionnelles :** Être qualifiée en Travaux Publics (Activité Principale) et classée à la catégorie six (06) ou plus.
- ✓ **En matière de références professionnelles :** Avoir réalisé durant les 10 dernières années au moins un projet de travaux de Traitement d'instabilité d'un remblai ou glissement par massifs renforcés ou travaux de Traitement d'instabilité d'un remblai ou glissement de glissement par les géosynthétiques. Ou travaux dont l'utilisation des géosynthétiques
- ✓ **En matière d'encadrement technique :** avoir au moins un **ingénieur d'état ou équivalent** en travaux publics ou génie civil option voie et ouvrages d'art ayant une expérience professionnelle dans le domaine au moins 05 ans pour assurer la mission de chef de projet. Ce cadre technique ne fera pas l'objet de notation au niveau des critères de notation.

Pour un groupement d'entreprises :

- ✓ **En matière de qualification et de classification professionnelles :** tous les membres du groupement doivent être qualifiés en Travaux Publics (Activité Principale) et classée à la catégorie Six (06) ou plus.
- ✓ **En matière de références professionnelles :** Au moins un parmi les membres du groupement doit avoir réalisé durant les 10 dernières années au moins un projet de travaux de Traitement d'instabilité d'un remblai ou glissement de glissement par les géosynthétiques. Ou travaux dont l'utilisation des géosynthétiques
- ✓ **En matière d'encadrement technique :** le groupement doit avoir au moins un **ingénieur d'état ou équivalent** en travaux publics ou génie civil option voie et ouvrages d'art ayant une expérience professionnelle dans le domaine au moins 05 ans pour assurer la mission de chef de projet. Ce cadre technique ne fera pas l'objet de notation au niveau des critères de notation.

Les entreprises ou groupe d'entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA (Entrée Nord de la Ville de Biskra Route de Batna)

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées. Les offres accompagnées des pièces réglementaires, doivent être déposées auprès de LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA (Entrée Nord de la Ville de Biskra Route de Batna), ces enveloppes sont mixte dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, portant la mention: **appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales (4^{ème} AVIS) .**

2- ENTRETIEN PÉRIODIQUE (travaux à l'entreprise)

• TRAVAUX SUR CHAUSSÉE ET DÉPENDANCES:

2- ENTRETIEN PÉRIODIQUE (travaux à l'entreprise)

❖ Travaux sur chaussée et dépendances:

-LOT N°02 : TRAITEMENT GLISSEMENT RN 87 AU PK 124+300

« A l'ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation »

Les offres doivent être déposées au service contractant au plus tard à 11H00, le 15^{ème} jour à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou les journaux nationaux.

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de la durée de préparation des offres augmentée par 90 jours, à compter de la date de dépôt des offres, et devront obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par la réglementation en vigueur, notamment :

OFFRE CANDIDATURE (SELON L'ARTICLE 16.1 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES):

• une déclaration de candidature ; dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il : N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public.

• n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention (néant), dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire, le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société

• est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intertemporaires des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie

• est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou titulaires la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;

• a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

• détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

• une déclaration de probité.

• les statuts pour les sociétés.

• les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

• tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

• A/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant.

• B/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans de 03 année dernière et les références bancaires

• C/ Capacités techniques : moyens humains et matériels avec une liste nominatif de charut et les références professionnelles.

OFFRE TECHNIQUE (SELON L'ARTICLE 16.2 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES):

• Cahier des charges « offre technique ».

• La présente instruction aux soumissionnaires qui doit être obligatoirement signée et paraphé

• le planning et le phasage des travaux

• Visite de lieux signé et paraphé

• mémoire technique

• Tous les documents concernant l'évaluation technique.

OFFRE FINANCIÈRE (SELON L'ARTICLE 16.3 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES):

• Cahier des charges « offre financier ».

• La lettre de soumission

• Le bordereau des prix unitaires (BPU)

• Le devis quantitatif et estimatif (DQE)

L'OUVERTURE DES PLS:

• L'ouverture des plis se fera le jour correspondant à la date fixée pour le dépôt des offres à ONZE HEURE TRENTE (11H30) en séance publique à la D.T.P de Biskra.

• si le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

• Ce présent avis d'appel d'offre tient lieu d'invitation des soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

IA ET SANTÉ

Une combinaison gagnante... ou pas, prévient l'OMS

L'intelligence artificielle générative pourrait révolutionner les soins de santé, mais l'OMS estime qu'il faut faire plus attention aux risques.

L'intelligence artificielle (IA) générative pourrait révolutionner les soins de santé en facilitant par exemple la mise au point de médicaments ou en accélérant le dépistage de maladies, mais l'OMS estime qu'il faut faire plus attention aux risques. Dans un document publié jeudi, l'Organisation mondiale de la santé analyse les dangers et les avantages de l'utilisation des grands modèles multimodaux (dits LMM) - un type de technologie d'IA générative à croissance rapide - en matière de santé. Ces LMM peuvent utiliser plusieurs types de données, y compris du texte, des images et des vidéos, et générer des résultats qui ne sont pas limités au type de données introduites dans l'algorithme. «On prévoit que les LMM seront largement utilisés et appliqués dans les soins de santé, la recherche scientifique, la santé publique et la mise au point de médicaments», indique l'OMS. L'organisation définit cinq domaines qui pourraient utiliser cette technologie : le dépistage, par exemple, pour répondre aux demandes écrites des patients; la recherche scientifique et le développement de médicaments; l'enseignement médical et infirmier; les tâches



administratives; et l'usage par les patients, par exemple pour l'examen des symptômes. Bien que cette technologie présente un grand potentiel, l'OMS souligne qu'il a aussi été montré que ces LMM peuvent produire des résultats faux, inexacts, biaisés, ou incomplets, ce qui pourrait évidemment avoir des conséquences fâcheuses. «Alors que les LMM sont de plus en plus utilisés dans les soins de santé et la médecine, les erreurs, les mauvais usages et, en fin de compte, les préjudices causés aux individus sont inévitables», relève l'OMS. Le document présente également de nouvelles orientations sur l'éthique et la

gouvernance des LMM, l'OMS formulant plus de 40 recommandations à l'intention des gouvernements, des entreprises technologiques et des prestataires de soins de santé sur la manière de tirer parti de cette technologie en toute sécurité. «Les technologies d'IA générative ont le potentiel d'améliorer les soins de santé mais seulement si ceux qui développent, réglementent et utilisent ces technologies identifient et prennent pleinement en compte les risques associés», souligne le scientifique en chef de l'OMS, Jeremy Farrar. «Nous avons besoin d'informations et de politiques transparentes pour gérer la conception, le déve-

loppement et l'utilisation des LMM afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et pour surmonter les inégalités persistantes en matière de santé», ajoute-t-il.

L'OMS lance un appel à la mise en place de règles en matière de responsabilité pour «garantir que les usagers lésés par un LMM soient correctement indemnisés ou disposent d'autres formes de recours».

Elle souligne également que la conformité des LMM avec les réglementations existantes, notamment en matière de protection des données, suscitait aussi des inquiétudes. Par ailleurs, le fait que les LMM soient souvent développés et déployés par les géants de la technologie suscite également des inquiétudes et risque d'asseoir la domination de ces entreprises, selon l'OMS. L'organisation recommande donc que les LMM soient développés non seulement par les scientifiques et les ingénieurs, mais aussi par les professionnels de la santé et les patients. L'OMS met également en garde contre la vulnérabilité des LMM aux risques en matière de cybersécurité, qui pourraient mettre en péril les informations relatives aux patients, voire la fiabilité des soins de santé. Enfin, elle conclut que les gouvernements devraient charger des autorités de régulation d'approuver l'utilisation des LMM dans les soins de santé, et demande la mise en place d'audits afin d'évaluer l'impact de cette technologie.

In Doctissimo

FRANCE

LES AGRICULTEURS MAINTIENNENT LA PRESSION MALGRÉ LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Les agriculteurs français maintiennent la pression et continuent d'exprimer leur colère, ce samedi, malgré les annonces faites vendredi dernier par le Premier ministre Gabriel Attal. La France connaît un week-end de tensions avec des nombreux barrages qui persistent sur les routes de l'Hexagone, malgré les tentatives du gouvernement d'apaiser la situation. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le principal syndicat d'agriculteurs en France, a clairement exprimé sa déception, vendredi soir. Son président, Arnaud Rousseau, a déclaré sur TF1 que les mesures annoncées par le gouvernement étaient insuffisantes et a appelé à la poursuite de la mobilisation. Les conséquences des manifestations se font ressentir sur le réseau routier, avec des coupures d'autoroutes et des barrages filtrants affectant plusieurs régions. L'autoroute A9, l'A61, l'A10, et l'A11 figurent parmi les axes les plus touchés. En Bretagne, les agriculteurs ont annoncé la poursuite des blocages, malgré le doublement du fonds d'urgence alloué à la région. Le barrage de Carbonne en Haute-Garonne, point de départ du mouvement, a été levé samedi midi. Cette décision fait suite à l'obtention de certaines revendications, notamment en ce qui concerne le Gazole Non Routier (GNR), les retenues d'eau, et une maladie affectant les vaches. François Ruffin, député La France Insoumise de la Somme, a rendu visite ce matin aux agriculteurs gardois protes-

tant sous le pont de l'autoroute A9 à Nîmes, comme a pu le constater le correspondant d'Anadolu, présent sur place. Ruffin a critiqué les mesures prises par le Gouvernement français, les qualifiant d'insuffisantes. «Attal met un sparadrap, de la pommade et un cachet de Doliprane pour l'agriculture, mais c'est une chirurgie qu'il faut», a-t-il déclaré, appelant à une réorientation fondamentale de la politique agricole française. Le député Insoumis a ensuite posé une question rhétorique au gouvernement sur l'orientation future de l'agriculture en France : «Son objectif est d'être concurrentielle avec les fermes-usines du Brésil ou d'Ukraine, ou son but est de nourrir comme il faut les Français ?». Ruffin a ainsi appelé à une «exception agricole» française pour protéger le secteur de la concurrence internationale et des normes qualitatives et sanitaires moins exigeantes de certains pays. Les Jeunes Agriculteurs, syndicat agricole influent, ont levé une grande partie de leurs barrages ce samedi midi, menaçant néanmoins de lancer un blocage d'ampleur de la capitale française dès la nuit de dimanche. Pierrick Horel, secrétaire général du syndicat, a fait cette annonce sur RMC et ainsi annoncé une escalade significative dans leur mouvement de protestation. D'après Maxime Buizard, un autre responsable du syndicat, qui s'est exprimé sur BFMTV, l'objectif est d'organiser «le blocus de Paris et de la petite couronne» dès dimanche soir. Cette action vise à

empêcher tout camion d'approvisionner Paris, et cela «aussi longtemps que nécessaire», a-t-il précisé, envisageant une durée minimale de cinq jours. En préparation de cette opération, les mobilisations actuelles en Île-de-France sont en grande partie suspendues pour le week-end. Pour rappel, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), syndicat agricole majeur, a appelé ce vendredi les agriculteurs de France à poursuivre leur mobilisation et à «ne pas utiliser la violence», après les annonces du chef du gouvernement Gabriel Attal pour désamorcer la crise qui secoue le monde agricole. Le locataire de Matignon s'est rendu vendredi dans une exploitation agricole française pour annoncer ses mesures visant à apaiser la colère des agriculteurs qui manifestent depuis une dizaine de jours. Une colère visible également à l'échelle européenne, avec des manifestations similaires en Roumanie, Pologne, Pays-Bas ou encore en Allemagne. Attal s'est notamment engagé à simplifier les procédures pour les agriculteurs et à encourager l'achat de produits français. Il a reconnu l'importance de l'agriculture pour la France, appelant à une mobilisation nationale en ce sens, tout en soulignant les défis environnementaux et la nécessité de ne pas opposer agriculture et environnement. Attal a également promis un rapport sur la souveraineté alimentaire et annoncé une série d'aides d'urgence.

In Agence Anadolu

ARGENTINE

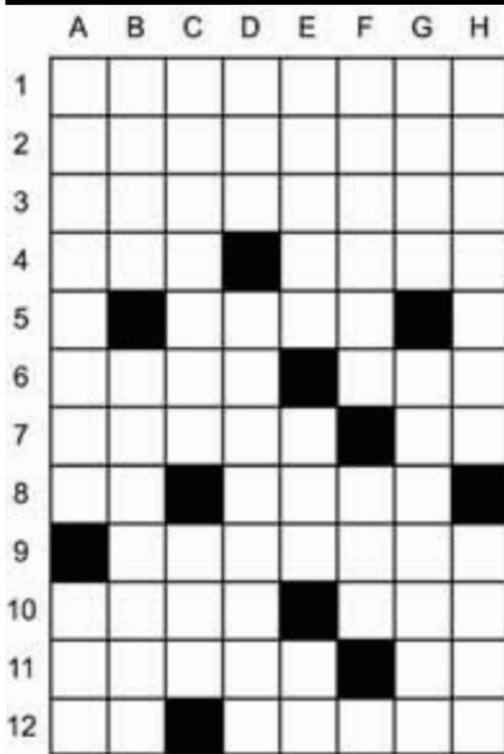
UN INCENDIE DÉTRUIT 600 HECTARES D'UN SITE UNESCO

Les pompiers argentins luttent samedi contre un incendie «hors de contrôle» dans le Parc national de Los Alerces, en Patagonie, qui a déjà dévasté près de 600 hectares de ce site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, a rapporté l'agence de presse officielle Télam. En plein cœur de l'été austral, des températures record de plus de 40°C frappent ces jours-ci la Patagonie argentine, région désertique habituellement froide et venteuse de l'extrême sud du pays. Des brigadiers et du personnel de la province de Chubut tentaient d'empêcher les flammes d'atteindre les villes voisines d'Esquel et de Trevelin, à environ 2.000 km au sud-ouest de Buenos Aires. «L'incendie est hors de contrôle», a déclaré Mario Cardenas, chef du département des incendies, des communications et des urgences (ICE) du parc national, classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 2017. L'incendie s'est déclaré jeudi soir et a déjà brûlé plus de 577 hectares de forêt, dépassant le périmètre du parc, selon la même source. Les conditions «sont défavorables car nous avons encore beau-

coup de vent et des températures élevées. Cela rend notre travail très difficile», a déclaré M. Cardenas. L'incendie est situé dans la zone du ruisseau Centinela, près de la baie de Rosales, selon l'agence Télam. Sur son compte Instagram, le Parc national de Los Alerces a indiqué que vendredi soir, un drone a survolé la zone pour évaluer la progression de l'incendie, et que des équipes de pompiers d'Esquel et Trevelin «sont présentes pour protéger les villes proches de l'incendie». Les températures record en Patagonie argentine ont amené les provinces de Chubut et de Rio Negro à déclarer l'état d'urgence en raison du risque d'incendies jusqu'au mois d'avril. Le Parc de Los Alerces couvre 188.379 ha avec une zone tampon d'environ 207.313 ha. Les glaciations successives ont façonné le paysage de la région et créé une variété de formes spectaculaires : cirques glaciaires, chapelets d'étangs, lacs aux eaux claires, vallées suspendues, roches moutonnées et vallées en U. Il abrite certaines des dernières parcelles de forêt patagonienne d'un seul tenant ainsi que de nombreuses espèces de faune et de flore endémiques et menacées, notamment la plus ancienne population d'alercos ou cyprès de Patagonie, un conifère endémique d'Amérique du Sud.

In L'Orient Le Jour

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Doctrine de non croyant. Il pense les chevaux.
- B. De quoi faire du feu. Vinaigrette au goût relevé.
- C. Toute en finesse. Refrain connu.
- D. Des siècles et des siècles. Libérés d'un poids.
- E. Raconte une histoire. Le fin du fin. Devant ce qui est à toi.
- F. Art du spectacle. Petit rongeur.
- G. Prince troyen, héros de Virgile. Remua la terre.
- H. Toumaïta la vis. Bières de pub.

HORIZONTALEMENT

- 1. Elles laissent une place vide.
- 2. Région viticole traversée par la Loire.
- 3. Dormir comme une marmotte.
- 4. Il voit un lever chaque matin. Crier comme le cerf.
- 5. C'est la même chose.
- 6. Tout dégoûtant. On l'appelle souvent petite pomme (d').
- 7. Produits sucrés. Mot de liaison.
- 8. Il fait l'article à Madrid. Type de société.
- 9. Théâtre de Milan.
- 10. Liquide blanc. Pour exprimer une égalité.
- 11. Côté au soleil. Pronom personnel.
- 12. Pour le noble. Longs récits.

LES MOTS FLÉCHÉS

CLASSES D'OBJETS DEVANT LE POMPIER	DISPARAÎTRE EN MER CRÉATEURS	CE N'EST PAS UN AMATEUR BOÎTE À OPINIONS	CUVETTE POUR LA PLONGE LÉZARD GÉANT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	L'EURO L'A REMPLACÉ CONTINENT DE LA CHINE	OBSTINÉE FILLES DES CARAIÈRES		
QUI FAIT TRÈS PEUR CANARI JALINE			RUSE POUR TROMPER L'ADVERSAIRE				
DIRIGER À L'AIDE !			EXPOSÉ DÉTAILLÉ, ORAL OU ÉCRIT				
ALCOOL DE GENÈVRE	IL S'OFFICIE À L'ÉTUDE				ARTICLE DÉFINI CÉRÉALE EN ÉPI		
DIRECTIONS OPPOSÉES HEP LÀ !					UN OS DANS LES AFFAIRES	IL S' TRANSPORTENT LES TOURISTES	
UN HOMME QUI RANGE S'ÉPRENDRE (S) JEU DE HASARD	INTERPRÉTÉE PRONOM POUR MOI				ARGON ABRÉGÉ DEVENIR PRESSANT	ALLÈGE À LA LAITERIE AIGRE	SOCIÉTÉ ANONYME CRI D'ÉTONNEMENT
JOLI MÉTAL MESURÉE À LA SCIERIE	AMUSE DÉRIDE DIEU RAYONNANT					COURSE EN TERRAIN ACCIDENTÉ	
SE MONTRA PLEIN DE COURAGE		ELLE EN A FAIT COURIR PLUS D'UN VERS L'OR	DIX CENTIMÈTRES				



SIDOKU

		4	1			6	9	3
		1	2		5			
8	7	9	3					1
6	4			1				
7			5	4	2			8
				3			5	1
	5				3	7	8	4
			6		7	1		
2	9	7			1	5		

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

APNÉE	BLANCHEUR	BOÎTE	BOULEAU	COULÉE	DEPOLLUER	FELIN	FEUTRINE
GARDIENNE	GENIE	GRILL	IRRÉELLE	JUNIOR	LESTE	LEVAIN	LIEGEOIS
LOUSTIC	NEPE	DEUVRER	POULE	PRAIRE	SCULPTEUR	TUER	VAILLANCE
VELO							
R	V	E	L	O	D	P	E
P	E	N	R				
U	C	N	I	L	E	F	R
C	I	U	E				
E	I	N	E	G	P	U	N
A	E	N	L				
H	T	E	G	N	O	A	V
T	I	J	L				
C	S	I	E	E	L	E	P
R	U	R	E				
N	U	D	O	L	L	L	T
N	E	E	E				
A	O	R	I	B	U	U	I
S	E	R	R				
L	L	A	S	C	E	O	O
R	E	E	R				
B	V	G	S	F	R	B	C
P	G	L	I				

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 06:20	DOHR 12:57	ASR 15:37	MAGHREB 17:56	ISHA 19:24
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ACCIDENTS DE LA ROUTE

DEUX DÉCÈS ET 225 BLESSÉS DURANT LES DERNIÈRES 24 HEURES

Deux personnes ont trouvé la mort et 225 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation, survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, selon un bilan rendu public hier par les services de la Protection civile. Les secours de la Protection civile sont intervenus également, durant cette période, pour prodiguer les premiers soins à 26 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant

d'appareils de chauffage et chauffe-eau à travers plusieurs wilayas du pays. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de quatre incendies urbains et divers survenus dans les wilayas de Tizi Ouzou, Médéa, Chlef et El Meghair. A El Meghair, l'incendie qui s'est déclaré à l'intérieur d'une habitation de la cité « El Alia » a causé la mort d'un enfant âgé de trois ans, précise la même source.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // LUNDI 29 JANVIER 2024 // N°737 // PRIX 20 DA

LAÏD REBIGA :

«La grève des huit jours, un événement ancré dans l'histoire de l'Algérie»

Le ministre des Moudjahidine et Ayants droit, Laïd Rebiga, a souligné hier à Oran, que la grève des huit jours (28 janvier-4 février 1957) était un événement ancré dans l'histoire de l'Algérie contemporaine, en raison de ses effets sur la scène internationale, qui ont contribué à affirmer le droit des Algériens à la liberté et à l'indépendance.



M. Rebiga a affirmé, dans un discours prononcé lors d'une conférence à l'occasion du 67^e anniversaire de cette grève, organisée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), qu'«aujourd'hui, le peuple algérien commémore avec toutes les manifestations et expressions de fierté l'anniversaire de la grève historique des huit jours à laquelle le Front de libération nationale (FLN) a appelée, le 28 janvier 1957, considérée comme un événement ancré dans l'histoire de l'Algérie contemporaine et incarnant les plus hautes significations de cohésion entre les différentes couches de la société et les dirigeants de la guerre de libération nationale». Le ministre a ajouté que « revisiter cet événement grandiose, à la hauteur de

la grandeur du peuple qui l'a adopté et soutenu, est une opportunité pour les générations montantes de prendre conscience de l'ampleur des sacrifices que leurs ancêtres ont consentis pour se libérer du colonialisme, atteindre la liberté et réaliser l'indépendance ».

Il a souligné que « l'Algérie restera toujours fidèle aux martyrs, qui ont donné leur vie en sacrifice pour que notre peuple puisse jouir d'un pays libre et souverain », et que « le message de nos martyrs et de nos Moudjahidine restera un dépôt pour les générations, de manière à préserver le legs de ceux qui ont donné leur

sang en sacrifice pour ces principes et de manière à ce que notre peuple souverain accepte pour lui-même et pour les générations, qui pourront, en toute conscience, repousser toutes les tentatives visant à porter atteinte à la sécurité de l'Algérie et à son indépendance nationale, qu'elle a acquise au prix de grands sacrifices ». Pour sa part, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a souligné dans un message lu en son nom par son conseiller, Safi Larabi, que l'UGCAA, qui a été fondée durant la Révolution du 1^{er} Novembre, reste une école du nationalisme

et du militantisme, saluant « l'adhésion de ses dirigeants à l'approche participative du ministère qui commence à donner ses fruits ».

Le Secrétaire général de l'UGCAA, Issam Bedrissi, a indiqué, pour sa part « qu'en ce même jour de 1957, les commerçants algériens ont répondu à l'appel du FLN côte à côte avec leurs frères des autres couches professionnelles, en organisant une grève générale et globale de huit jours et ont insisté sur l'unité de tout le peuple avec toutes ses parties autour de la glorieuse guerre et ses dirigeants ». Il a ajouté que cette grève a « contribué à la victoire en inscrivant la question algérienne aux Nations Unies, reconnaissant le droit du peuple algérien à l'autodétermination, ce qui nous pousse, aujourd'hui, à être fiers de notre appartenance à cette catégorie professionnelle sincère, qui a écrit les pages les plus merveilleuses de l'histoire de la lutte, de la liberté et de l'indépendance ».

Lors de cette rencontre, plusieurs interventions ont été présentées par des professeurs et chercheurs du Département d'Histoire de l'Université d'Oran 1, Ahmed-Ben-Bella. Un groupe de commerçants et d'artisans ayant contribué à la promotion des pratiques commerciales dans la wilaya d'Oran ont été honorés à cette occasion.

Avec APS

CRAAG

UNE SECOUSSE TELLURIQUE DE MAGNITUDE 3,3 DEGRÉS À BORDJ BOU-ARRERIDJ

Une secousse tellurique de magnitude 3,3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée samedi à 18h23 dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), dans un communiqué. L'épicentre de la secousse a été localisé à 3 km au sud-ouest de Teniat El Anasar, wilaya de Bordj Bou-Arréridj, précise la même source.

SALON DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS DE DEMAIN FRAPPER À LA BONNE PORTE

La 11^e édition du Salon de l'emploi et des métiers de demain «EmploiticConnect», se déroule les 27 et 28 janvier à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf. Avec plus de 2 000 postes d'emploi ouverts, l'évènement constitue un important rendez-vous pour le marché de l'emploi en Algérie. Le Salon a pour but de sensibiliser et d'orienter les jeunes demandeurs d'emploi parmi les jeunes diplômés et les étudiants, à travers des conférences animées par des spécialistes et experts sur les thématiques en rapport avec le marché de l'emploi.

R.N.

25 BLESSÉS DANS UN DÉRAPAGE DE BUS À BOUCHAOU

Vingt-cinq personnes ont été blessées dimanche suite au dérapage d'un bus de transport de voyageurs sur la ligne Bouchaoui-Staouéli (Alger). « Un accident s'est produit hier matin vers 09h00, suite au dérapage d'un bus de transport de voyageurs sur la ligne Bouchaoui-Staouéli, faisant 25 blessés plus ou moins graves », a indiqué à l'APS, le chargé d'information à la direction de wilaya de la Protection civile, Benkhalfallah Khaled. M. Benkhalfallah a précisé que l'accident a eu lieu au niveau du virage jouxtant la forêt de Bouchaoui, ajoutant que les blessés ont été évacués à l'hôpital de Beni Messous.

R.N.

MERAD INSTALLE LE WALI DÉLÉGUÉ D'AFLOU

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a présidé hier la cérémonie d'installation du wali délégué d'Aflou, Younes Benmerah, en application de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant promotion de sept daïras à travers le pays en wilayas déléguées. Dans une intervention prononcée à la salle des conférences du centre universitaire d'Aflou Cherif-Bouchoucha, M Merad a évoqué les sacrifices consentis par la région durant la glorieuse guerre de libération nationale lors de différentes époques, dont celle historique de Chouabir, soulignant que cette contrée « arrosée du sang des martyrs, devrait avoir la place qui lui sied ».

Y.B.

L'UNIVERSITÉ S'ORIENTE VERS L'AVENIR

Boualem Tatah, assistant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a estimé hier sur les ondes de la Chaîne 3 que la démarche adoptée par l'université fait partie des 54 objectifs du président de la République. Évoquant les nombreuses mesures d'accompagnement, Tatah a souligné la création d'un écosystème propice à la naissance des start-up et la préparation des étudiants au monde professionnel avant même leur sortie. Selon lui, l'Université se dirige de plus en plus vers

l'innovation. Les priorités sont définies, notamment la publication de plusieurs dizaines de textes réglementaires actualisés et la prochaine promulgation du nouveau statut des enseignants-chercheurs. Le responsable a également souligné l'importance d'accompagner le développement des start-up tout au long de leur évolution. «Nous avons de nombreux programmes axés sur la recherche et le développement, qui sont essentiels pour le développement de toute entreprise et entité économique », a-t-il expli-

qué, ajoutant que les premiers résultats de cette politique sont encourageants avec la création de 932 start-up répondant aux critères de sélection à l'échelle mondiale. En Afrique, l'Algérie se classe au deuxième rang, derrière le Nigeria. « Nous ne sommes plus dans une vision cloisonnée où chaque secteur travaille seul. Actuellement, une nouvelle synergie d'action est en train de se créer entre plusieurs départements ministériels », s'est-il félicité.

Y.B.

